

Société Anonyme au capital de 22 500 000 F
Siège social : 152 bis, Avenue Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN
622 045 383 RCS BOBIGNY

RAPPORT ANNUEL 1999



Le présent rapport annuel fait office de document de référence et a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 15 Juin 2000 - N° R00-349
Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission.

SOMMAIRE

I.	RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	2
II.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL SUR GROUPE CRIT	4
III.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DU GROUPE	10
IV.	PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS	39
V.	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	80
VI.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 JUIN 2000 ET PERSPECTIVES POUR 2000 - PROJETS DE RÉSOLUTIONS	83
VII.	EVOLUTION DU GROUPE DURANT LE PREMIER TRIMESTRE 2000	92
VIII.	TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 JUIN 2000	93
	TABLE THÉMATIQUE	97

**CHAPITRE 1. RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT
ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES**

1.1 Responsable du document

Claude GUEDJ
Président du Conseil d'Administration

1.2 Attestation du responsable

A ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comportent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et de son Groupe. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Claude GUEDJ

1.3 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes Titulaires

• COOPERS & LYBRAND AUDIT
34, Place des Corolles
92908 Paris La Défense Cedex
Représenté par Christian MARTIN
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 24 juin 1999
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2004.

• RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES
135, Boulevard Haussmann
75008 Paris
Représenté par Gilles de COURCEL
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2001.

Commissaires aux Comptes Suppléants

• Monsieur Jean-Marie FORSZPANIAK
34, Place des Corolles
92908 Paris La Défense Cedex
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 24 juin 1999
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2004.

• Monsieur Jean-Charles de LASTEYRIE
135, Boulevard Haussmann
75008 Paris
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2001.

Attestation des Commissaires aux Comptes

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

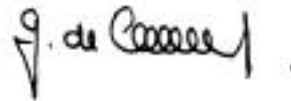
Les comptes annuels et consolidés des exercices clos aux 31 décembre 1997, 1998, 1999 ont fait l'objet d'un audit par nos soins.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Les Commissaires aux Comptes Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Coopers & Lybrand Audit
Représenté par Mr. Christian MARTIN

Ricol, Lasteyrie & Associés
Représenté par Mr. Gilles de COURCEL



1.4 Responsables de l'information

Claude GUEDJ
Président Directeur Général
152 bis, av. Gabriel Péri
93400 SAINT OUEN
Tél : 01.49.18.55.55

Nathalie JAOUJ
Directeur Financier
152 bis, av. Gabriel Péri
93400 SAINT OUEN
Tél : 01.49.18.55.55

CHAPITRE 2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

2.1 Renseignements généraux

Dénomination sociale (article 3 des statuts)

Groupe CRIT

Siège social (article 4 des statuts)

152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 SAINT OUEN

Forme Juridique (article 1 des statuts)

Société Anonyme, régie par la loi du 24 juillet 1966 et le décret du 23 mars 1967.

Registre du Commerce et des Sociétés

BOBIGNY B 622 045 383 - Code APE : 652E

Date de création

La société a été créée le 19 août 1962

Durée (article 5 des statuts)

Jusqu'au 18 août 2022, soit 60 ans à compter du jour de sa constitution, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Exercice social (article 35 des statuts)

Du 1er janvier au 31 décembre

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;
- La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;
- L'exercice de l'activité de marchand de biens ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, industrielles, agricoles, mobilières ou immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Affectation et répartition des bénéfices (article 37 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Mise en paiement des dividendes (article 37 des statuts)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prorogation de ce délai par autorisation de justice.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

Assemblées Générales (Titre V, articles 21 à 34 des statuts)

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les convocations à une Assemblée doivent mentionner le lieu de réunion de l'Assemblée. Celui-ci peut être le siège de la société ou tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire aux Assemblées Générales de quelque nature qu'elles soient.

Les Assemblées d'Actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Droits attachés aux actions (article 11 des statuts)

Toutes les actions sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que du boni éventuel de liquidation.

Droits de vote (article 31 des statuts)

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Franchissement de seuil (article 10 des statuts)

Outre les obligations imposées par les dispositions légales, tout actionnaire venant à franchir, dans un sens ou dans un autre, un seuil d'une fraction de capital de la société représentant 1 % des droits de vote, devra en informer la société, dans les conditions et selon les modalités précisées par la loi (articles 356-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966).

En cas de non respect de l'obligation stipulée à l'alinéa précédent, les titres concernés seront privés de droit de vote selon les modalités précisées dans la même loi, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction des droits de vote de la société au moins égale à 2 % de ceux-ci.

Consultation des documents sociaux

Les statuts, les différents procès-verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société :

Groupe CRIT
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 SAINT OUEN

2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital social

Capital social

Le capital social de Groupe CRIT s'élève à 22.500.000 F divisé en 2.250.000 actions de 10 F nominal, entièrement libérées.

Capital potentiel

Il n'existe aucune valeur susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la société.

Capital autorisé

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui se tiendra le 22 juin 2000 sera appelée à se prononcer sur l'adoption de résolutions, s'inscrivant dans le cadre du dispositif issu de l'Article 180-III de la Loi N° 66-537 du 24 juillet 1966, qui auront pour effet de rendre caduques les autorisations antérieures données par l'Assemblée Générale Mixte du 3 septembre 1998.

L'adoption des résolutions permettra au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président, pendant une durée de vingt six mois :

- de procéder, en une ou plusieurs fois, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, aux émissions d'actions de la Société et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant droit immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société.

Le montant des augmentations de capital réalisées en application de cette délégation, ne pourra excéder 150.000.000 Francs.

- de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 150.000.000 Francs, à l'augmentation du capital social au moyen de l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion et d'apport, avec corrélativement, création et attribution d'actions nouvelles ou élévation du nominal des actions existantes.

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Mixte en date du 15 septembre 1999 a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en Bourse sur les propres actions de la Société selon les modalités prévues par les Articles 217-2 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966, en vue d'assurer :

- la remise à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- la régularisation du cours de bourse,
- leur attribution aux salariés de la Société et/ou du Groupe ou aux dirigeants.

Cette autorisation, consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 15 septembre 1999, est donnée pour un nombre maximal d'actions à racheter ne pouvant dépasser 3% du capital de la Société, soit un montant maximal de 30,99 millions de francs.

Cette autorisation a donné lieu à une note visée par la COB le 19 Août 1999 sous le visa N° 99-1078

Au 31 décembre 1999, la Société ne détenait aucune action propre.

Evolution du capital de Groupe CRIT

Date	Opérations	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
19-08-62	Création de la société apport en numéraire	10 000 F	0 F	100 F	100	10 000 F
26-07-66	Augmentation de capital par incorporation de réserves	90 000 F	0 F	100 F	1 000	100 000 F
30-07-69	Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000 F	0 F	100 F	3 000	300 000 F
28-12-72	Augmentation de capital par incorporation de réserves	700 000 F	0 F	100 F	10 000	1 000 000 F
09-12-77	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000 F	0 F	100 F	20 000	2 000 000 F
29-12-79	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 500 000 F	0 F	100 F	45 000	4 500 000 F
30-05-97	Réduction du nominal à 10 francs par action		0 F	10 F	450 000	4 500 000 F
30-05-97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	18 000 000 F	0 F	10 F	2 250 000	22 500 000 F

2.3 Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT

(au 31 mars 2000)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Claude GUEDJ	1 578 140	70,14%	80,37%
Yvonne GUEDJ	94 600	4,20%	4,82%
Membres de la famille (5 pers)*	87 966	3,91%	2,35%
Public	489 294	21,75%	12,46%
TOTAL	2 250 000	100%	100%

Note 1 : Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Note 2 (*) : Nathalie JAOUÏ, fille de Mr et Mme GUEDJ ; Karine GUEDJ, fille de Mr et Mme GUEDJ ; Fanny GUEDJ, fille de Mr et Mme GUEDJ ; Laurent JAOUÏ, époux de Nathalie JAOUÏ ; Jean-Claude GERAUD, neveu de Mme GUEDJ.

Le 18 mars 1999, la société Groupe CRIT (anciennement dénommée CRIT) s'est introduite sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

A cette occasion, 225 000 actions (soit 10 % du capital) cédées par Monsieur Claude GUEDJ ont été mises à la disposition du public.

Le 19 novembre 1999, 10 % supplémentaires ont été mis sur le Marché. L'opération a été réalisée par KBC Securities, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

A l'exception d'une donation partage intervenue antérieurement au 18 mars 1999 et portant sur 3,62 % du capital de la Société, il n'y a eu aucune modification significative de la répartition du capital au cours des 3 années précédant l'introduction en Bourse.

2.4 Marché des titres

Lieu de cotation et catégories des titres cotés

Nombre d'actions cotées au 31 décembre 1999 : 2.225.000

Place de cotation des actions :

Paris - Second Marché à compter du 18 mars 1999

Code Sicovam 3667

L'action Groupe CRIT a été introduite au cours de 196,79 francs soit 30 euros.

Volumes traités et évolution des cours (source Paris Bourse SA)

	Nombre de Titres échangés	Cours de bourse en francs		Cours de bourse en euros	
		+ Haut	+ Bas	+ Haut	+ Bas
Mars 1999 ⁽¹⁾	45 963	197,44	180,72	30,10	27,55
Avril 1999	8 931	194,82	183,67	29,70	28,00
Mai 1999	24 309	222,37	186,95	33,90	28,50
Juin 1999	45 016	255,82	190,23	39,00	29,00
Juillet 1999	20 564	274,19	254,51	41,80	38,80
Août 1999	9 705	259,10	243,36	39,50	37,10
Septembre 1999	56 223	378,01	262,38	59,00	40,00
Octobre 1999	27 777	392,26	344,38	59,80	52,50
Novembre 1999 ⁽²⁾	280 525	426,37	360,78	65,00	55,00
Décembre 1999	46 719	406,69	355,53	62,00	54,20
Janvier 2000	35 205	425,72	387,67	64,90	59,00
Février 2000	124 313	794,36	425,72	121,10	64,90
Mars 2000	42 039	854,06	708,43	130,20	108,00

(1) Introduction le 18 mars 1999

(2) 10 % supplémentaires ont été mis sur le marché par l'actionnaire principal

2.5 Distribution de dividendes

Exercices	Nombre d'actions	Brut	Avoir fiscal	Net
1996	450 000 F	2,40 F	0,80 F	1,60 F
1997	2 250 000 F	3,36 F	1,12 F	2,24 F
1998	2 250 000 F	4,35 F	1,45 F	2,90 F
1999 ⁽¹⁾	2 250 000 F	6,00 F	2,00 F	4,00 F

(1) Proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2000.

Sous réserve des besoins de financement nécessaires aux investissements de développement de l'entreprise, l'intention actuelle de la Société est de poursuivre une politique d'augmentation régulière du dividende servi. Ce dividende a été de 20 % du résultat net consolidé de l'exercice 1998.

2.6 Pacte d'actionnaires

Néant

CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DU GROUPE

3.1 Présentation du Groupe

3.1.1 Historique

Les grandes étapes du développement de Groupe CRIT.

1962

Monsieur Claude GUEDJ, l'actuel Président du Groupe, crée le Centre de Recherches Industrielles et Techniques (CRIT), bureau d'études et de calculs au service des industries mécanique, électrique et informatique.

1962 - 1971

Groupe CRIT développe son offre de services aux entreprises par la mise à disposition, à titre provisoire, de personnel d'assistance technique, ancêtre du travail temporaire, et étend ses activités à tous les secteurs professionnels.

1972 - 1978

La Loi de 1972 réglemente le travail temporaire.

- Création d'une enseigne principale, CRIT INTERIM, et des filiales Les Compagnons, Les Volants.
- Consolidation, élargissement et diversification de l'offre de services du Groupe à travers le pôle multiservices regroupant des sociétés spécialisées dans les métiers de l'engineering, la sous-traitance, la maintenance industrielle, la sécurité, le nettoyage industriel, les fournitures pour l'industrie et le bâtiment.

1979 - 1995

Développement du réseau de travail temporaire à travers toute la France (doublement du réseau).
Certification ISO 9002 et certification en milieu nucléaire (CEFRI).

- Création de RHF, spécialisée dans la formation et le perfectionnement des ressources humaines du Groupe.
- Acquisition de DELTA CAPITAL renforçant les activités de sécurité.

1996 - 1998

Forte stratégie de développement interne et externe du pôle travail temporaire par création d'agences et acquisition de réseaux.

- Création de la filiale AB INTERIM.
- Rachat du réseau INTERWORK comptant 29 agences.
- Rachat des fonds de commerce SOI Intérim et Free Work.

1999

Introduction de Groupe CRIT sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

- Cession des activités de nettoyage et fort recentrage sur les activités de travail temporaire : renforcement du maillage du territoire par création d'agences et rachat de plusieurs réseaux de travail temporaire tels que G.T.I., ARS et PERFORMANCES, portant le réseau du Groupe à 118 agences.
- Création des filiales CRIT Intérim en Suisse et en Italie.
- Acquisition de la société OTESSA, spécialisée dans les prestations événementielles.
- Acquisition de Groupe EUROPE HANDLING, spécialisé dans l'assistance aéroportuaire. Cette acquisition renforce et étend l'offre du pôle multiservices sur un marché porteur.

3.1.2 Organisation du Groupe

Le Groupe se compose au 31 décembre 1999 des entreprises suivantes :

- Groupe CRIT, S.A au capital de 22 500 000 F, société mère, dont la vocation consiste à :
 - élaborer et valider la stratégie de développement ;
 - animer le groupe ;
 - faciliter une bonne communication et une bonne coordination entre unités ;
 - coordonner les actions communes à forte synergie : actions commerciales, achats, qualité, gestion des ressources humaines, etc... ;
 - développer les outils et méthodes communes aux sociétés du groupe : système d'information et de gestion, management de projets, etc... ;
 - assurer la coordination des fonctions générales telles que la vie juridique des sociétés, communication, etc..., qui ont été filialisées ;
 - apporter un appui aux filiales pour tout sujet nécessitant des compétences particulières ou ponctuelles (missions d'interventions rapides, etc...).

Groupe CRIT tire ses revenus de la facturation de ses prestations aux filiales et des dividendes versés par ces mêmes filiales. C'est ainsi que Groupe CRIT facture à chaque société du groupe des honoraires selon la formule suivante : (charges de Groupe CRIT de la période x 1,05 x chiffre d'affaires de la période de la filiale concernée) / chiffre d'affaires total de la période des filiales. Par ailleurs, Groupe CRIT refacture au franc le franc à ses filiales les charges dont il assure le paiement en qualité de société mère, ou en qualité de propriétaire des locaux (assurances, frais de véhicules, taxes foncières et autres taxes, etc.). Enfin, Groupe CRIT a mis au point un système permettant au groupe d'optimiser la gestion de ses disponibilités par la gestion centralisée de la trésorerie ainsi qu'une convention de mise à disposition réciproque de fonds entre la maison mère et ses filiales et entre les filiales entre elles (convention en date du 18 janvier 1991). Les charges ou les produits de ce système sont facturés au taux légal des intérêts fiscalement déductibles.

Il est à noter que l'objectif des dirigeants du Groupe dans ce domaine est que le coût de la structure commune soit le plus léger possible, à la fois dans un souci de compétitivité et pour une meilleure motivation des sociétés opérationnelles. C'est pourquoi les conventions qui existent entre les différentes sociétés du Groupe prévoient des rémunérations modestes qui varient en fonction des besoins.

• 25 sociétés opérationnelles, regroupées en 4 pôles en fonction de leurs activités, dont la complémentarité permet d'assurer au mieux la couverture des besoins de la clientèle :

Pôle 1 : Entreprises à objet interne

Pôle 2 : Travail Temporaire

Pôle 3 : Assistance Aéroportuaire

Pôle 4 : Autres Activités

Pôle 1 : Entreprises à objet interne

• **COMPUTER ASSISTANCE**, Sarl au capital de 200.000 Francs.

Activité : toutes prestations d'assistance, pour le compte des sociétés du Groupe, dans les domaines particuliers de l'informatique et de la comptabilité. Suivant une convention du 1er juillet 1991, ces prestations sont facturées aux sociétés du Groupe en application de la formule suivante : (charges de COMPUTER ASSISTANCE de la période de référence x chiffre d'affaires de la société du Groupe cliente de la période de référence x 1,05) / chiffre d'affaires du Groupe de la période de référence.

• **HILLARY**, Sarl au capital de 1.000.000 Francs (ramené par Assemblée Générale Extraordinaire du 2 novembre 1998 à la somme de 50.000 Francs).

Activité : toutes missions pour le compte des sociétés du Groupe dans les domaines suivants :

- suivi du risque clients ;
- recouvrement amiable ou judiciaire de créances de toute nature ;
- assistance, conseil et réalisation de toutes études.

Les frais administratifs liés à la gestion et au suivi des contrats SFAC, majorés de 5 %, sont refacturés aux sociétés du Groupe titulaires de tels contrats. Par ailleurs, les autres prestations fournies aux sociétés du groupe leur sont facturées sur la base d'un taux horaire de 1.000 francs hors taxes.

• **RUSH**, Sarl au capital de 500.000 Francs.

Activité : réalisation de toutes prestations de publicité et de promotion pour le compte des sociétés du Groupe. Ces prestations sont facturées aux sociétés du Groupe clientes au prix de revient majoré de 10 %. Les prestations effectuées pour CRIT INTERIM dans le cadre des campagnes promotionnelles GIROSPORT dont elle profite sont facturées avec une majoration de 15 %.

• **RHF**, Sarl au capital de 50.000 Francs.

Activité : formation de l'ensemble du personnel des sociétés du Groupe. Les frais de formation sont facturés aux sociétés qui en bénéficient majorés de 20 % à 30 % en fonction des prestations.

Pôle 2 : Travail temporaire

• **CRIT INTERIM**, S.A. au capital de 10 millions de Francs.

• **LES VOLANTS**, S.A. au capital de 2.100.000 Francs, détenue à 98,08 % par CRIT INTERIM.

• **AB INTERIM**, Sarl au capital de 150.000 Francs.

• **LES COMPAGNONS**, Sarl au capital de 300.000 Francs.

• **G.T.I.**, Sarl au capital de 500.000 Francs, détenue à 97,20 % par CRIT INTERIM.

Ces cinq entreprises ont la même activité, l'embauche de personnel intérimaire de toutes catégories et tous échelons et la délégation de ces personnels auprès de toutes entreprises. Elles fonctionnent en total synergie les unes avec les autres, sous la même enseigne commerciale CRIT INTERIM (à l'exception de GTI), se complétant, renforçant ainsi la position concurrentielle du Groupe en segmentant le marché suivant les besoins de la clientèle. Cette construction permet également au Groupe de mieux couvrir son risque client, et d'optimiser, quand cela est possible, le coût de revient de la prestation.

Pôle 3 : Assistance Aéroportuaire

- GROUPE EUROPE HANDLING, SA au capital de 500.000 Francs.

Activité : tous services d'assistance en escale.

Ce groupe comprend 7 filiales :

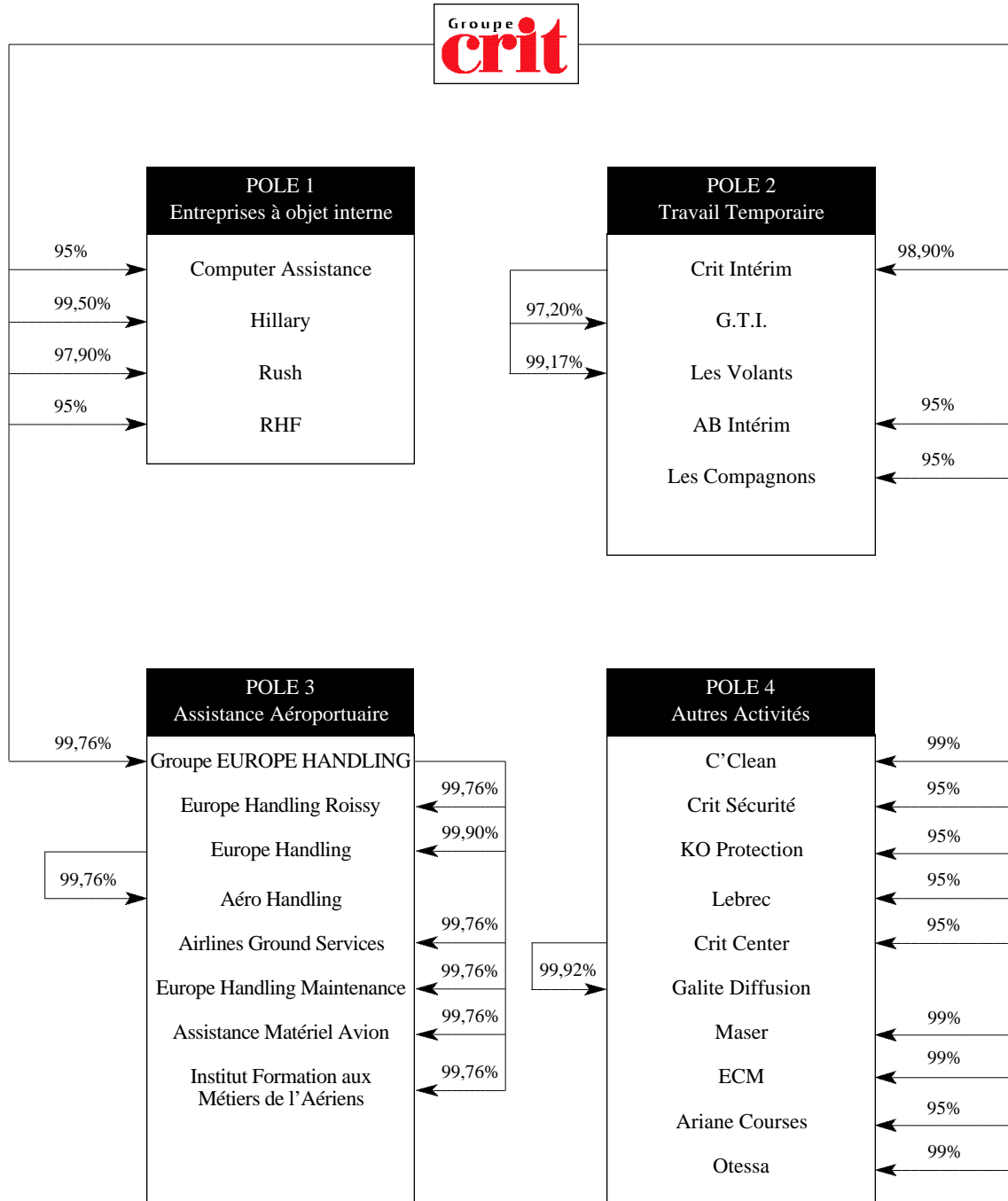
- Europe Handling Roissy : SA au capital de 1.000.000 Francs
Activité : toutes prestations relatives au traitement des avions moyens courriers
- Europe Handling : SA au capital de 1.000.000 Francs
Activité : toutes prestations relatives au traitement des avions courts courriers
- Airlines Ground Services : SA au capital de 250.000 Francs
Activité : toutes prestations relatives au traitement des avions longs courriers
- Aéro Handling : SA au capital de 250.000 Francs, détenue à 99,76% par Europe Handling
Activité : toutes prestations relatives à l'assistance aux équipages longs et courts courriers
- Europe Handling Maintenance : SA au capital de 250.000 Francs
Activité : toutes prestations relatives à la maintenance des engins aéroportuaire
- A.M.A. : SA au capital de 250.000 Francs
Activité : toutes prestations relatives à l'assistance en matériel avion
- I.F.M.A : SA au capital de 250.000 Francs
Activité : Institut de formation aux métiers de l'aérien

Pôle 4 : Autres Activités

- C'CLEAN, Sarl au capital de 200.000 Francs.
Activité : nettoyage et entretien de locaux industriels et de bureaux.
- CRIT SECURITE, Sarl au capital de 400.000 Francs.
Activité : toutes prestations de surveillance, gardiennage, sécurité et télésurveillance sur tout le territoire français.
- KO PROTECTION, Sarl au capital de 50.000 Francs.
Activité : toutes prestations relatives à la protection de personnes.
- LEBREC, SA au capital de 1.000.000 Francs.
Activité : construction, installations électriques, rénovation de bien immobiliers.
- CRIT CENTER, SA au capital de 350.000 Francs.
Activité : vente en gros et aux professionnels d'outillage et fournitures industrielles.
- GALITE DIFFUSION, SA au capital de 750.000 Francs, détenue à 99,92 % par Crit Center.
Activité : Vente en gros et aux professionnels d'outillage et fournitures industrielles.
- MASER, Sarl au capital de 1.000.000 Francs.
Activité : Automatismes et asservissements, appareillages de manutention, maintenance, pour les secteurs de l'aéronautique, de l'hydraulique, etc.
- ECM, Sarl au capital de 200.000 Francs.
Activité : bureau d'étude, spécialisé dans les domaines automobiles, aéronautiques, etc.
- ARIANE COURSES, Sarl au capital de 50.000 Francs.
Activité : toutes prestations de courses et de déplacements.
- OTESSA : Sarl au capital de 50.000 Francs
Activité : toutes prestations relatives à l'accueil et l'organisation d'événements.

Les données complètes concernant les filiales et participations de Groupe CRIT figurent en annexe aux comptes sociaux (note 25. Filiales et Participations).

3.1.3 Organigramme de Groupe CRIT (au 31 mai 2000)



Note 1 : Les intérêts minoritaires sont, au 31 décembre 1999, détenus par les membres de la famille de Monsieur Claude Guedj.

Note 2 : En date du 10 juin 1999, Groupe Crit a acquis Groupe Europe Handling et détient 99,76% du capital.

Note 3 : En date du 20 mai 1999, Groupe Crit a acquis la société Otessa et détient 99% du capital.

Note 4 : En date du 15 avril 1999, la société Crit Center a acquis la société Galite Diffusion et détient 99,92% du capital.

Note 5 : En date du 8 avril 1999, Crit Intérim a acquis la société GTI et détient 97,20% du capital.

3.1.4 Chiffres clés

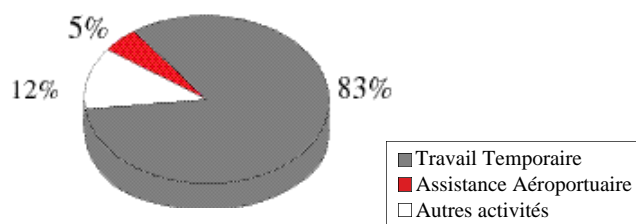
En milliers de Francs	1996	1997	1998	1999
CA consolidé	694 713	904 967	1 179 156	1 786 010
dont : Pôle Travail Temporaire	535 791	741 497	1 002 421	1 470 939
Pôle Autres Activités	158 922	163 470	176 735	220 368
Pôle Assistance Aéroportuaire				94 703
RN consolidé des sociétés intégrées	21 507	25 710	33 255	57 188
Effectifs	3 480	4 439	5 699	8 534
dont : Travail Temporaire	2 617	3 620	4 890	7 120
Nombre d'agences	74	79	92	118

En milliers de Euros	1996	1997	1998	1999
CA consolidé	105 908	137 961	179 761	272 275
dont : Pôle Travail Temporaire	81 681	113 040	152 894	224 243
Pôle Autres Activités	24 227	24 921	26 943	33 595
Pôle Assistance Aéroportuaire				14 437
RN consolidé des sociétés intégrées	3 279	3 919	5 070	8 718

Note 1 : Les données complètes concernant les filiales et participations de Groupe CRIT figurent en annexe aux comptes sociaux (note 25 Filiales et Participations).

Note 2 : Les chiffres repris ci-dessus étant consolidés, les chiffres intra groupe ont fait l'objet de retraitement et d'élimination des opérations réciproques. En conséquence, le Pôle des entreprises à objet interne n'apparaît pas.

Répartition du chiffre d'affaires du Groupe en 1999



3.2 Les activités du Groupe

L'entreprise au service des entreprises

Parmi les pionniers de la prestation de services aux entreprises, Claude GUEDJ fait dès le début des années 60 le constat que les entreprises sont demandeuses de toutes solutions qui leur permettent de se concentrer sur leur métier : les entreprises ne veulent pas perdre de temps, d'énergie et d'argent pour gérer ce qui est annexe à leur métier de base. Un nouveau marché se met en place. Claude GUEDJ y répond en "détachant" ses ingénieurs et techniciens auprès de ses clients.

Par la suite, Claude GUEDJ va développer ce concept, précurseur du "travail temporaire", en le proposant à l'industrie automobile et aéronautique, au BTP et au tertiaire. Il élargira et diversifiera son offre en accompagnant sa prestation de base de services associés ou complémentaires : maintenance et sous-traitance, sécurité, assistance aéroportuaire...

En créant une synergie entre les différentes entreprises, Claude GUEDJ a construit un Groupe dont l'ambition affichée est d'être "l'entreprise au service des entreprises".

3.2.1. Pôle Travail Temporaire

La réglementation

L'activité de travail temporaire se développe en France dans un cadre législatif et réglementaire strict, activité régie notamment par la Loi du 12 juillet 1990.

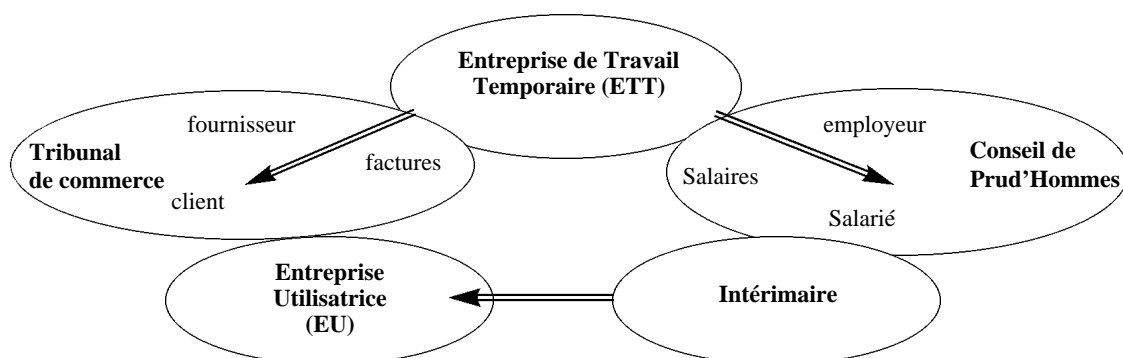
Tout d'abord, comme le montre le graphe ci-dessous, il faut rappeler que l'activité de travail temporaire donne lieu à une situation triangulaire dont l'intérimaire est :

- salarié de l'entreprise de travail temporaire considérée comme son employeur ;
- détaché en mission auprès de l'entreprise utilisatrice pour laquelle l'entreprise de travail temporaire est considérée comme un fournisseur.

Dans les deux cas, l'entreprise de travail temporaire a des obligations :

- sociales (relevant du Conseil de Prud'hommes) ;
- commerciales, de délégation du personnel conforme à la demande de l'entreprise utilisatrice (relevant du Tribunal de Commerce).

L'entreprise utilisatrice est responsable de la sécurité, de la réalisation et du contrôle de la tâche à accomplir.



Les entreprises ne peuvent faire appel au travail temporaire que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire dénommée "Mission" et seulement dans des cas bien précis :

- le remplacement d'un salarié ;
- l'accroissement temporaire d'activité ;
- l'emploi saisonnier ou, par nature, temporaire.

Il est par contre interdit d'avoir recours au travail temporaire :

- pour remplacer un salarié dont le contrat de travail est suspendu par suite d'un conflit collectif du travail ;
- pour effectuer des travaux particulièrement dangereux dont la liste est établie par arrêté du Ministère du Travail.

Toute mission doit donner lieu à un Contrat de Travail dit de "Mission" et à un Contrat Commercial dit de "Mise à Disposition". Ces contrats doivent être conclus dans les deux jours ouvrables suivant la mise à disposition.

Salaires des intérimaires

La rémunération est celle que percevrait à l'embauche après période d'essai un salarié de même qualification pour le poste à pourvoir augmentée des autres composants du salaire (primes).

Le salarié temporaire, qui ne bénéficie pas immédiatement à l'issue d'une mission d'un contrat à durée indéterminée avec l'utilisateur, a droit à une indemnité de fin de mission (IFM) égale à 10% de la rémunération totale brute due pendant la durée de son contrat à une indemnité de congés payés (ICCP), égale à 10% de la rémunération totale plus l'IFM, ces deux indemnités étant payées à la fin de chaque mission.

Les jours fériés sont dus à la condition que l'intérimaire ait travaillé la veille et le lendemain dans le même poste de travail et au cours d'une même mission.

L'intérimaire a droit aux heures supplémentaires et au repos compensateur dans l'application de la législation du travail.

Contrat de travail

Il doit être établi par écrit et adressé au salarié au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant sa mise à disposition et doit comporter les éléments suivants :

- le motif ;
- la justification du motif ;
- la qualification ;
- les caractéristiques du poste ;
- les horaires de travail ;
- le lieu de travail ;
- la durée de la mission ;
- les risques liés au poste ;
- les équipements de protection utilisés dans le cadre de la mission ;
- la rémunération avec les composantes ;
- les périodes d'essai (si elle existe) ;
- la mention que l'embauche du salarié par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite ;
- le nom et l'adresse de la caisse de retraite complémentaire et de l'organisme de prévoyance dont relève l'entreprise de travail temporaire.

Le marché

La demande du secteur est par nature liée au niveau de la conjoncture et au volume de l'emploi. Elle varie aussi de manière saisonnière. 60% de l'activité se concentre généralement sur le second semestre. La nature conjoncturelle du marché a pour conséquence une visibilité à court terme, relativement faible. En revanche, la cyclicité du secteur a tendance à se réduire sur longue période, compte tenu du rôle croissant du Travail Temporaire dans le marché de l'emploi.

Le marché du travail temporaire en France est estimé pour 1999 à 98 milliards de Francs, en progression de 11,5 % par rapport à 1998.

En 1999, la France comptait 850 entreprises de travail temporaire représentant près de 4.000 agences.

Le nombre de contrats conclus a été de 12,6 millions représentant 509.214 emplois permanents (Source : Ministère de l'Emploi - Dares)

En comparaison des autres marchés internationaux, le marché français est le second marché mondial, derrière les Etats-Unis, et devant la Grande Bretagne.

Depuis quelques années, on observe en France une tendance forte à la concentration du secteur : en 1999, les 3 premières entreprises du secteur détenaient 65 % du marché. La même année, le leader détenait 28% du marché. Cette tendance a continué de se poursuivre : acquisition de Delphi et d'Olsten par Adecco, rachat du Groupe Elan par Manpower, reprise de Select par Vedioir, rachat de Time Power et Tempo Grup par Randstad,...

Les principaux groupes intervenants dans la profession

Groupes	Contrôle ou Actionnariat connu	CA Mondial 1999 (Mdf)	CA France 1999
ADECCO	Adecco Holding Suisse	75,7	28,6
MANPOWER	Origine américaine	60,9	23,3
VEDIOR	Origine néerlandaise	40,8	15,7
RANDSTAD	Origine néerlandaise	36,5	1,5
KELLY SERVICES	Origine américaine	29,2	0,9
SIDERGIE	nd	3,6	nd

*Source : Les échos, Investir

Au niveau national, on assiste à une centralisation croissante de la prestation au niveau des grands comptes, s'accompagnant quelquefois de l'intégration chez le client d'une quasi-agence chargée de gérer un volant de personnel ("on-site management").

La flexibilité dans la gestion des effectifs constitue une préoccupation croissante des entreprises face à la mobilité des marchés et des économies, qui requièrent souplesse et réactivité.

Un certain nombre de mesures gouvernementales ont été prises, certaines peuvent encore être prises dans l'avenir, concernant l'annualisation des horaires, la baisse des coûts du travail pour les postes les moins qualifiés, la réduction négociée du temps de travail, par exemple. Ces mesures ne peuvent pas gêner l'activité du travail temporaire.

En réalité, il y a même complémentarité et non pas opposition entre les mesures citées ci-dessus et l'utilisation du travail temporaire.

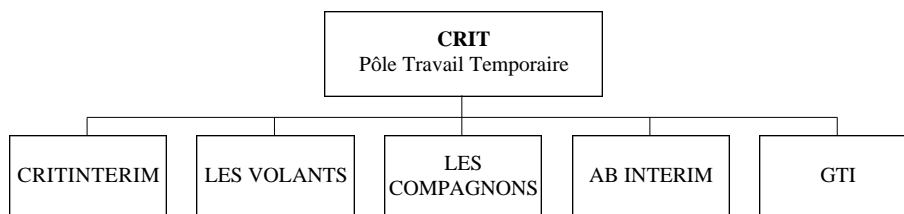
Le contexte économique actuel exige de l'entreprise d'une part, dans sa gestion des ressources humaines, et des salariés d'autre part, dans la gestion de leur carrière, des capacités nouvelles d'adaptation et d'innovation.

La flexibilité, dont on parle tant, est, d'une certaine manière, le contraire de la précarité.

Le travail temporaire répond à ces nécessités, en offrant à l'entreprise d'une part un service souple, adaptable, professionnel, au salarié d'autre part, une possibilité de gestion contractuelle, organisée et plus autonome de sa vie professionnelle.

L'intérim est aujourd'hui reconnu comme un puissant moteur d'emplois. En 1999, notre profession a compté pour 15 % dans les créations nettes d'emploi en France et est à l'origine de plus du quart des créations d'emplois depuis 3 ans.

Organigramme du Pôle Travail Temporaire



Les différentes entreprises du pôle Travail Temporaire fonctionnent de façon intégrée : c'est en fonction de l'implantation de l'entreprise, de ses besoins, de son risque technique ou commercial, que sont réparties les entreprises clientes.

Le métier

Le pôle Travail Temporaire du Groupe, avec un chiffre d'affaires de 1 471 millions de Francs en 1999, représente plus de 82 % du chiffre d'affaires total du groupe : il en est le socle et le moteur.

Les activités du pôle Travail Temporaire du Groupe s'inscrivent bien évidemment dans le cadre légal et réglementaire commun aux entreprises de travail temporaire mais en présentant des caractéristiques qui lui sont propres.

La société s'organise autour de trois axes dans sa stratégie d'entreprise :

- pérennité et sécurité d'entreprise ;
- qualité du service et formation des hommes ;
- proximité et efficacité du service.

1) Pérennité et sécurité

La pérennité de l'entreprise est synonyme de sécurité : dans son management d'une part, mais également par les stratégies de croissance et de diversification poursuivies, enfin dans le domaine financier.

CRIT INTERIM reste une entreprise à taille humaine dans laquelle son Président et l'équipe de direction qui l'entoure sont impliqués dans l'animation et le contrôle du réseau. La croissance s'est faite à la fois par l'intérieur et l'extérieur avec le rachat d'autres entreprises de travail temporaire.

Par la loi du 2 janvier 1979, le législateur a imposé un garant aux entreprises de travail temporaire. Ce garant aura la responsabilité d'assurer le paiement des salaires des intérimaires et des charges sociales liées en cas de défaillance de l'entreprise de travail temporaire. Le montant de cette garantie financière a été fixée à 8% du montant du chiffre d'affaires.

Garantie par la SOCAMETT, société de caution mutuelle, la société a ainsi une sorte de "passeport de fiabilité". En effet, SOCAMETT applique à la profession des règles déontologiques strictes mais simples : professionnalisme, solidarité, équité. Pour obtenir le cautionnement, l'entreprise doit être "saine" et à jour avec les organismes sociaux et fiscaux.

De plus, le Groupe a mis en place, avec la SFAC, une politique d'assurance crédit vigilante à l'égard de ses clients, sans pour autant entraver l'action commerciale des agences et les prises de risques concertées entre les agences, la Direction Générale et les clients.

De ce fait, le pourcentage des dotations au titre des créances douteuses est faible. En 1999, il représente 0,53 % du montant du chiffre d'affaires.

2) La qualité et la formation

La qualité (ISO 9002)

La qualité, au premier chef dans le secteur des services, est un impératif : Groupe CRIT s'est engagé dans ce challenge de la qualité.

C'est ainsi que, en 1993, CRIT INTERIM a reçu la "Coupe d'Or" des Sociétés de services et fut, en 1996, puis en mars 1997, l'une des premières entreprises de travail temporaire à recevoir la certification ISO 9002 pour l'ensemble du réseau, CEFRI dans le domaine du nucléaire pour les agences spécialisées, et en 1999, l'homologation MASE pour les agences spécialisées en Chimie et Pétrochimie. La certification oblige à un effort pédagogique au sein de l'entreprise, à une rigueur dans la prise de l'exécution des décisions internes et externes et représente un label de compétitivité et de productivité.

La norme qualité est en l'an 2000 pour toutes les entreprises soucieuses de leur pérennité, de leur développement commercial et technique, enfin de leur image, une nécessité sinon une obligation.

Le Groupe a obtenu la certification de toutes les entreprises de travail temporaire, de sous-traitance et maintenance industrielle, de sécurité et d'assistance aéroportuaire. Les autres sociétés du Groupe sont en cours de certification.

La formation

La formation des hommes va de pair avec la qualité : c'est une symbiose indispensable.

RHF (Ressources Humaines et Formation), filiale de Groupe CRIT, répond à cette nécessité.

Le Groupe met au cœur de sa politique de ressources humaines la formation : chefs d'agences, commerciaux, secrétaires suivront soit au siège soit au niveau régional des stages adaptés à leur fonction, à l'évolution de leur carrière et aux besoins de développement et de productivité de l'entreprise.

De plus, le Groupe a mis son savoir-faire interne au service d'autres entreprises, des collectivités locales ou régionales dans le but de participer aux politiques de formation permanente et d'aide à l'emploi.

3) Les 35 heures à destination des entreprises utilisatrices

Parfois complexe, le passage d'une entreprise aux 35 heures soulève des problèmes particuliers. C'est le cas lorsqu'elle a recours au travail temporaire.

Le réseau des agences de travail temporaire de Groupe CRIT a procédé auprès de chaque entreprise utilisatrice à un véritable travail pédagogique, la majorité d'entre elles n'ayant pas encore réglé la question des 35 heures pour leurs propres salariés.

La situation des intérimaires est loin d'être évidente : complément différentiel de salaire destiné à sauvegarder le pouvoir d'achat des intérimaires payés au SMIC, accord signé par les entreprises utilisatrices intégrant ou n'intégrant pas les intérimaires dans celui-ci,...

Devant la complexité de l'application des 35 heures et les contraintes juridiques, pour les intérimaires, le réseau de travail temporaire de Groupe CRIT s'est engagé, en partenaire et conseil, auprès de chacune des entreprises utilisatrices.

4) Proximité et efficacité

118 agences, c'est à la fois un réseau dense, d'étendue géographique nationale, mais qui reste à "taille humaine" tout en permettant de répondre à toutes les demandes, dans tous les secteurs et toutes les régions.

Un tel déploiement permet une souplesse, une rapidité de décision, une proximité commerciale et une efficacité avec le client, une interaction entre le siège, les agences et les clients.

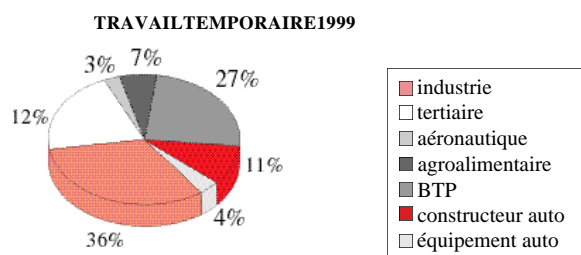
Ainsi, Monsieur Claude GUEDJ et ses collaborateurs immédiats ont une pratique directe des relations avec les chefs d'agences, une connaissance précise de la configuration de la clientèle, de ses besoins et de ses réactions.

Le développement de CRIT INTERIM ne se fera pas au détriment de cette intimité entre les entreprises clientes, les intérimaires et le siège.

Cette proximité est aussi un gage d'efficacité, CRIT INTERIM propose une approche spécifique en offrant un service personnalisé, pointu, humain, donc plus performant.

Les Clients

Le Groupe est présent par son activité travail temporaire chez de nombreux grands comptes, mais également chez un grand nombre de PME. La clientèle de la société est fidèle et diversifiée : le plus gros client du Groupe représente seulement 2% du chiffre d'affaires. La répartition de son chiffre d'affaires est assez équilibrée, comme le montre la statistique ci-dessous :



Quelques références (sur les 5.000 clients travail temporaire du Groupe).

AEROPORTS DE PARIS	FA. GERHARD SCHMITT	PETIT BATEAU
AUCHAN France SA	FNAC RELAIS SAS	PORT AUTONOME BORDEAUX
BATEG SNC	FRANCE TELECOM	RMS
BOUYGUES SA	FUJIFILM France SA	ROCKWELL LVS FRANCE
CIA POSE	GROUPE FORD France SA	ROTANOTICE
CAISSE D'EPARGNE	GROUPE PCA	STE ARMATURES SPECIALISEES
CAMPENON BERNARD	GROUPE SGE	SAUNIER DUVAL
CAT	GTBA	SCA HYGIENE PAPER
COFLEXIP	GTM CONSTRUCTION	SECOMAT
CONST. NAVALE BORDEAUX	INTERBROCHE QUEBECOR	SEGI
DANONE	INTERMARCHE	SELF-SAPELEC
DASSAULT AVIATION	KRAFT JACOBS SUCHARD	SICRA SNC
DROUARD SA	LASSARAT PHILIPPE SA	SLIGOS SA
DUMEZ CONSTRUCTION	MANOIR INDUSTRIE	SOFRIOR
EDF-GDF	MOBIL-OIL FRANCAISE	SOGERMA SA
ENTREPROSE	MONOPRIX - BHV - PRISUNIC	SONY MUSIC ENTERTAINEMENT
ENTREPRISE INDUSTRIELLE	MOTER AGENCE GIRONDE	SOPADI
FA. DR. OETKER	NETWORK SYSTEMS France	SPIE TRINDEL
NORDON	STE INTERVENTION NUCLEAIRE	

Organisation fonctionnelle d'une agence



Selon l'importance et l'activité de l'agence, les différentes fonctions sont exercées par l'ensemble de son personnel (flexibilité du personnel).

La totalité des tâches effectuées en agence restent sous la responsabilité finale du chef d'agence.

Sur l'année 1999, le chiffre d'affaires moyen d'une agence s'établit à près de 14 millions de francs.

Types de services offerts par les agences

- sélection du personnel ;
- recrutement ;
- analyse du besoin du client ;
- information et conseil sur la législation du travail temporaire ;
- gestion du contrat de travail ;
- suivi de la mission ;
- formation du personnel.

L'adéquation du personnel à la demande de l'entreprise, ainsi que la rapidité de la mise en place de la mission, sont des critères objectifs et essentiels de la qualité des services d'une entreprise de travail temporaire. Dans ce cadre, les filiales du Groupe en travail temporaire répondent de façon immédiate à toute demande.

Au niveau de chaque agence, le fichier d'intérimaires est constitué suivant des moyens et des méthodes variés (affichage sur les lieux de l'agence, annonces dans la presse, bouche à oreille, contact régulier avec les écoles de formation, etc.). Des dossiers sont constitués et des tests sont effectués en fonction de chaque qualification.

Les procédures de constitution des fichiers sont conformes aux normes ISO 9002 et permettent une gestion informatique des fichiers à l'échelon national.

Le fichier intérimaires total géré par CRIT INTERIM se répartit de la manière suivante :

- 50% d'intérimaires non qualifiés
- 50% d'intérimaires qualifiés

La durée moyenne d'un contrat d'intérim dans l'une des entreprises du Groupe est de 1 à 2 semaines. En moyenne (source SETT), 28 % des intérimaires accèdent à un premier emploi après un an d'intérim. Selon les mêmes sources, 72 % des personnes qui recourent à l'intérim sont sans emploi ; 35 % des intérimaires ont moins de 25 ans, tandis que 21 % poursuivent des études. 72 % des intérimaires sont des hommes.

Travail Temporaire	1996	1997	1998	1999
Chiffre d'affaires MF	536	741	1 002	1 471
Nombre moyen d'agences	60	77	86	105
Effectif moyen d'intérimaires	2 617	3 620	4 890	7 120
CA/Nbre moyen d'agences	8,9	9,6	11,6	14
Intérimaires/Nbre moyen d'agences	44	47	57	68

Créations d'agences

Les trois facteurs déclenchant de la création d'agences sont d'une part l'existence d'une clientèle CRIT locale (qui peut se résumer dans le besoin exprimé par un gros client), l'existence et la nature du marché (qualifiés par une étude de marché locale, étude de la concurrence), enfin par la disponibilité des hommes susceptibles de prendre la responsabilité de la création et du développement de la nouvelle agence (il faut des hommes de terrain, bien introduits dans le tissu local - administrations locales, tribunaux de commerce et prud'hommes, clubs de leaders d'opinion locaux, etc.).

On estime, chez Groupe CRIT, le coût moyen de création d'une agence à un million de francs, comprenant tant les frais d'installation et de lancement, les coûts de location des locaux, que les coûts salariés (3 personnes en moyenne) de la première année, à l'issue de laquelle CRIT estime que l'agence doit équilibrer son exploitation et commencer à dégager des bénéfices. En 1999, à l'exception des agences créées en cours d'année, 95 % ont une exploitation positive.

La stratégie

1) Le Groupe entend poursuivre le développement de son réseau par développement interne (création de nouvelles agences) ou externes (rachat de concurrents), comme ce fut le cas avec GTI, ARS et Performance TT en 1999.

2) Le Groupe, avec 1,5 % du marché actuel du travail temporaire en France, a une grande marge de développement devant lui en faisant valoir ses arguments propres (proximité des clients, disponibilité et flexibilité du réseau et de l'offre), sans faire d'ombre aux plus grands et sans sacrifier ses marges.

3) Le Groupe travaille au développement d'activités nouvelles, comme la mise à disposition de personnels techniques spécialisés à l'étranger (cadres de haut niveau, informaticiens, ingénieurs...) ou l'offre de formations adaptées au personnel local.

La stratégie d'entreprise du Groupe, à partir du pôle déterminant du Travail Temporaire, est de répondre à toutes demandes venant des entreprises, concernant leur principaux besoins dans le domaine de la mise à disposition de services : engineering, sous-traitance et maintenance industrielle, assistance aéroportuaire, sécurité, formation. Cette stratégie demeure toujours actuelle.

3.2.2 Pôle Assistance Aéroportuaire

En juin 1999, Groupe CRIT a procédé à l'acquisition de Groupe Europe Handling, spécialisé dans le secteur de l'assistance aéroportuaire, permettant d'élargir son offre de services dans un secteur en plein essor.

En 1999, Groupe Europe Handling a représenté pour 6 mois un chiffre d'affaires de 94,7 millions de francs.

Les Services

Groupe Europe Handling regroupe 7 filiales répondant aux besoins très spécifiques et multiples qu'implique l'assistance en escale : de la gestion des passagers et des bagages à la prise en charge des avions courts, moyens et longs courriers et de leurs opérations au sol, de l'atterrissage au décollage, en passant par la gestion du fret aérien.

- Les filiales Europe Handling Roissy, Europe Handling et Airlines Ground Services assurent respectivement le traitement des avions moyens, courts et longs courriers. Le traitement d'un avion regroupe de nombreuses activités telles que :

- l'activité piste proprement dite : arrivée et départ de l'appareil, déchargement et chargement des bagages, du fret, de la poste et traitement des correspondances ;
- l'activité RAMP : guidage, calage, refoulement et déplacement des avions ;
- l'activité trafic : feuille de centrage, état de charge, manifeste passagers, communication du plan de vol et de météo, mise à jour des données de vol dans les systèmes informatiques d'Air France ;
- l'activité passage : accueil, arrivée et départ des passagers à l'avion, assistance des personnes âgées, handicapées et des enfants, sécurité des passagers sur le tarmac (hélices, réacteurs, carburant) ;
- l'activité coordination ;
- l'activité contrôle chargement ;
- autre activité : transport des équipages entre les avions et leur hôtel.

- La filiale AMA effectue la mise en place de matériels avion à la demande des intervenants techniciens clients. AMA procède au transfert des pièces entre les ateliers de maintenance, de réparation et de ravitaillement et les différents points de stationnement des avions.

Moyens

Europe Handling dispose d'une large gamme de matériels d'assistance en escale, représentant un parc de plus de 350 véhicules et engins aéroportuaires allant des navettes pour transferts d'équipages aux engins de push back pour le tractage et le remorquage des avions, jusqu'aux gros engins de chargement de containers et de palettes sur avions (loaders).

Par l'intermédiaire de sa filiale Europe Handling Maintenance, le groupe prend en charge toutes les prestations de maintenance de ses véhicules au sol, garantissant la qualité, la disponibilité et l'efficacité maximales de ses engins aéroportuaires. Cette filiale est chargée également de l'entretien de certains matériels aéroportuaires des Aéroports de Paris.

Personnel

Groupe Europe Handling comprend un effectif de 572 personnes :

- Agents de piste
- Agents de trafic
- Agents de maîtrise
- Formateurs
- Cadres

La Formation

Groupe Europe Handling possède sa propre école de formation, l'I.F.M.A., permettant de garantir la parfaite compétence de ses équipes au sol. L'I.F.M.A dispense une formation générale complétée en fonction du poste (agent de trafic, piste, passage) par une formation "terrain". Cette formation aboutit à l'attribution d'une qualification reconnue et agréée par AIR France. L'I.F.M.A travaille en étroite collaboration avec la filiale de formation du Groupe, RHF, dont le savoir-faire est reconnu en matière de management, qualité, environnement et sécurité.

Implantation

Groupe EUROPE HANDLING est implanté sur la plate-forme et les différents terminaux de l'Aéroport de ROISSY Charles de Gaulle où il compte 19 implantations, représentant une surface totale de plus de 4 700 m².

Clientèle

Groupe Europe Handling opère sur l'un des plus grands aéroports d'Europe, ROISSY Charles de Gaulle, et travaille avec de nombreuses compagnies aériennes françaises et internationales telles que AIR France, Air Liberté TAT, Continental, Delta Airlines, Sabena, Thai Airways...

Le marché

Les activités aéroportuaires sont un des secteurs où le recours à l'externalisation est de plus en plus appelé à se développer. En effet, la dérégulation des services aéroportuaires engagée par la Directive Européenne 96/97, conjuguée à la politique d'externalisation des services des grands aéroports et des compagnies aériennes conduit à une redistribution du marché aéroportuaire évalué à 180 milliards de francs dans le monde dont 50 milliards en Europe et 10 milliards en France.

Amorcée il y a un an, la libéralisation de l'assistance en escale sera totale en 2002.

La croissance du trafic aérien, aussi bien en terme de passagers que de marchandises, la privatisation des gestionnaires d'aéroports et l'ouverture à la concurrence va permettre d'ici à dix ans un quadruplement du

3.2.3 Pôle Autres Activités

3.2.3.1 MASER (Matériels de servitudes)

Cette entreprise, adhérente au Gifas, agréée AQAP120 et ISO 9002, a trois activités principales :

- L'étude et la réalisation d'équipements spéciaux et de prototypes pour l'industrie, la marine, l'aéronautique, etc..., comme des treuils spéciaux, des appareils de manutention spécifiques...
- La réalisation de groupes de piste mobiles pour l'aéronautique, civiles ou militaires, permettant l'assistance et la fourniture au sol des avions en ressources hydrauliques, en électricité et en climatisation ;
- Des activités de chantiers, comme le câblage ou les travaux d'électricité, ou la réalisation de montage, soit pour compte propre, soit pour compte de tiers.

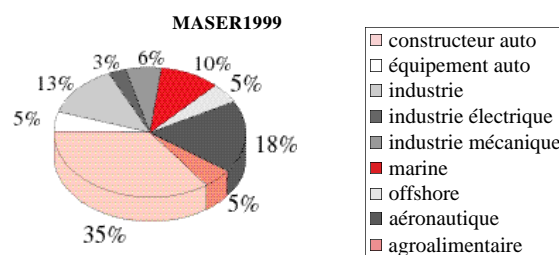
MASER est présent sur deux sites :

- Bois le Roi, où sont effectués, sur 1.125 m² d'ateliers, les études, le développement des prototypes, les réparations et l'entretien. Ce site abrite également les services administratifs et la Direction, ainsi que le service achats.
- Ozoir la Ferrière, où, sur 1.600 m², sont effectués les travaux de montage.

MASER dispose de 6 agences : Cuincy, Le Mans, Lyon, Mantes-la-Jolie, Montivilliers, Roissy CDG.

Au total, MASER emploie 184 personnes, essentiellement des techniciens et des ingénieurs.

Répartition du chiffre d'affaires par secteurs en 1999



Le chiffre d'affaires de MASER, 85,8 millions de francs en 1999, est à 20 % militaire et 80 % civil (automobile, aéronautique).

3.2.3.2 ECM (Engineering Conception et Maintenance)

ECM est un bureau d'études travaillant principalement dans deux domaines d'activités, l'automobile et l'aéronautique, pour lesquels il exerce des activités d'études de produits et process. ECM a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 28,1 millions de francs, représentant une progression de plus de 100 % par rapport à 1998.

ECM est spécialisé dans :

Le développement des produits

ECM intervient en conception, études et calculs de structures aéronautiques, carrosseries automobiles et participe au développement des principaux équipements tels que : sièges automobiles, nacelles et inverseurs de poussée pour l'aéronautique, et également l'équipement plastique tels que : boucliers, planches de bord...

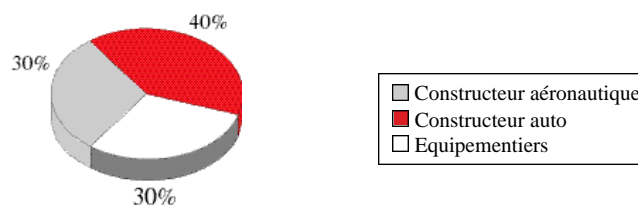
Les procédés de fabrication et process d'assemblage

ECM est spécialisé dans l'étude et la réalisation des procédés de fabrication des pièces étudiées ainsi que dans leur process d'assemblage général : bâti d'assemblage de structures et outillages de réalisation de pièces primaires pour l'aéronautique, stations et îlots d'assemblage robotisés pour les carrosseries automobiles.

Fort d'un effectif de plus de 50 personnes, des techniciens et des ingénieurs, l'entreprise fait très largement appel aux techniques de conception assistée par ordinateur. ECM s'est attaché à développer son outil informatique, avec un nombre important de consoles CAO et des moyens de calculs importants.

Par ailleurs, ECM a su orienter son personnel vers des modes d'organisation modernes (ingénierie simultanée) permettant de s'adapter et d'anticiper les besoins de ses clients.

Répartition du chiffre d'affaires par secteurs en 1999



3.2.3.3 OTESSA

En date du 20 mai 1999, Groupe CRIT a acquis la société OTESSA, spécialisée dans les prestations événementielles. OTESSA est l'une des agences leaders en France dans l'organisation et les prestations de l'accueil de congrès, expositions, concerts, salons et de grands événements sportifs, culturels, artistiques... OTESSA a réalisé pour 7 mois en 1999 un chiffre d'affaires de 3,7 millions de francs.

Services et clientèle

OTESSA organise en moyenne 700 manifestations par an comprenant l'organisation et la prise en charge des prestations d'accueil "événementiel et Affaires" :

- Assemblée Générale, Inauguration Officielle, Avant-première, Conférence, Visite d'usine, Séminaire, Congrès, Cocktail, Soirée, Concert, Exposition, Salon, défilé de mode, manifestation sportive, culturelle, artistique...

Le fichier clients d'OTESSA comprend près de 1300 entreprises, agences et institutions.

OTESSA compte parmi ses clients les plus grandes entreprises et institutions françaises : La MAIRIE DE PARIS, CANAL +, EURO RSCG, COCA COLA, JAGUAR, ROLAND GARROS, LANCOME, NIKE, PUBLICIS, ALCATEL, EURO DISNEY, ETC...

Personnel et moyens

OTESSA comprend un effectif permanent de 9 personnes et emploie par an près de 700 hôtes et hôtesse.

Les collaborateurs et collaboratrices OTESSA ont été rigoureusement sélectionnés pour leur qualité relationnelle, leur sens de l'expression et du contact humain, leurs compétences linguistiques, leur présentation, leur comportement et leur aptitude d'adaptation aux différents types de manifestations.

OTESSA dispose d'un service "uniformes et accessoires" de 2 700 pièces permettant de répondre à tous profils d'opérations (large gamme de tailleurs et uniformes, robes de cocktail, costumes sports ou habillés...)

La Qualité

La qualité des prestations d'OTESSA repose sur une politique permanente d'évaluation des compétences, de sensibilisation aux codes liés à la prestation d'accueil et de formation de ses équipes.

Le service BOOKING effectue 24H/24 et 7 jours/7 un suivi des effectifs sur toutes les opérations menées par OTESSA.

Chaque client fait l'objet d'une analyse systématique de son "indice satisfaction".

OTESSA est membre du Syndicat National des Prestataires de Services d'Accueil, d'Animation et de Promotion, gage du respect de la réglementation et du code de déontologie de la profession.

OTESSA, qui est en cours de certification ISO 9002, disposera en l'an 2000 de son propre site internet.

Stratégie de développement

De par son implantation historique à Boulogne (Hauts-de-Seine), OTESSA opère principalement à Paris et en Région Parisienne. La stratégie du Groupe en matière de prestations événementielles est de se positionner aussi bien en province qu'à l'étranger. C'est pourquoi, depuis Octobre 1999, OTESSA a engagé une forte politique de développement à travers des accords de partenariats "réseaux" avec des prestataires très bien implantés localement. Ainsi en 1999, OTESSA a participé à de prestigieuses manifestations telles que TELECOM 99 à GENEVE, FOOT EXPO et MIP TV pour CANAL + à CANNES...

3.2.3.4. La Sécurité

Comme un certain nombre de ses concurrents, le Groupe s'est diversifié également vers la "sécurité".
Ce pôle d'activité regroupe au 31 décembre 1999 deux entreprises :

- CRIT SECURITE,
- KO PROTECTION.

Le chiffre d'affaires total du pôle sécurité atteint 37,5 millions de francs en 1999 soit 2,1 % du chiffre d'affaires consolidé. L'activité "sécurité" se développe dans un cadre législatif et réglementaire mis en place en 1986, lequel fixe les conditions de fonctionnement de la profession : dirigeants, accès à l'emploi, tenue, carte professionnelle, communications, etc.

Implantation géographique

De par son histoire, le pôle sécurité du Groupe s'est regroupé essentiellement autour de Paris et la Région Parisienne avec l'agence de :

- CRIT Sécurité Paris, Avenue de Saint-Ouen

Cette implantation se trouve renforcée par la mise en place de structures centralisées autour d'un poste de commandement, lequel regroupe autour de lui des hommes, fonctionnant à partir de consignes et de procédures, permettant un contrôle et des schémas d'intervention rapides et efficaces.

Hors de Paris et de sa région, le groupe a développé une autre implantation en province, dans la région Sud-Est (CRIT Sécurité Nîmes).

Marché

En 1998, le marché français de la sécurité et surveillance humaine représente un chiffre d'affaires de 12,9 milliards de francs. (Source : Syndicat National des Entreprises de Sécurité)

Aux risques traditionnels (incendie, dégâts des eaux, vols, etc.) sont venus s'ajouter des phénomènes d'ordres sociaux, économiques et politiques : montée de la violence, menaces terroristes, risque informatique, espionnage industriel... Le risque et sa gestion sont devenus une des composantes de la vie de l'entreprise.

D'un côté, les plus importantes créent leur système intégré. De l'autre, les entreprises moyennes qui ne veulent, ou ne peuvent, supporter le poids financier d'un tel investissement et font appel à des sociétés de sécurité : c'est la cible du Groupe.

La France accuse un retard significatif comparée aux 20% d'entreprises américaines qui ont recours aux services des entreprises de sécurité.

Le secteur comptait en 1998, 1 580 entreprises de plus de 1 salarié, représentant 2 675 établissements. S'y ajoutent 2 150 travailleurs indépendants (entreprises de 0 salarié).

Plus de 52 % (6,8 % MdF du chiffre d'affaires de la profession) sont réalisés par les entreprises de plus de 500 salariés (25 entreprises). Les 130 entreprises de grande taille (plus de 100 salariés) génèrent à elles seules les 3/4 du chiffre d'affaires de l'ensemble de la profession (9,5 MdF).

A contrario, un très grand nombre de petites, voire de très petites entreprises réalisent des chiffres d'affaires inférieurs à 5 millions de francs.

Le Groupe se situe entre ces deux extrêmes, sur le segment le plus porteur et le plus porté à se développer, celui des entreprises d'un chiffre d'affaires de 30 millions de francs et plus.

Services

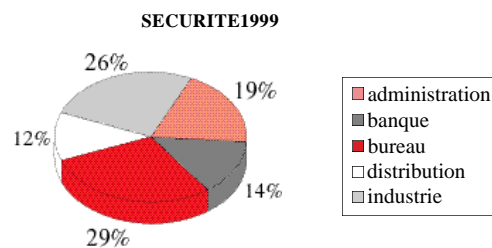
Les principales activités du Groupe en matière de sécurité sont centrées autour de la sécurité des biens et des personnes et des services annexes :

- le gardiennage
- la sécurité incendie
- les interventions sur sites et les rondes
- la désincarcération sur cabines d'ascenseurs en immeubles de grande hauteur
- la protection rapprochée des personnes
- le contrôle d'accès.

Clientèle

La stratégie du Groupe en matière de sécurité consiste, à côté de très gros clients (CNC, LVMH, etc.) et des clients institutionnels, à se positionner sur une clientèle de grosses PME, auprès desquelles il peut faire valoir la différence de la qualité de ses services, sans devoir sacrifier ses marges.

Répartition du chiffre d'affaires par secteurs en 1999



Les principales références du groupe en sécurité :

- Distribution / centres commerciaux : Mac Donald, Galeries Lafayette, Monoprix, GAP...
- Collectivités locales / Centres administratifs : CNC, GMF...
- Industrie : AKZO Nobel, Carnaud Metal Box, Cogetom, LVMH, Abbott, Papeterie de Navarre, Sony Music, Sollac,...
- Autres : Générale de Restauration, Royal Monceau, Sogeparc,...

Moyens

La mise en œuvre, le suivi et le contrôle des prestations sont assurés par un service central, lequel dispose des moyens en hommes et en matériels nécessaires pour mener à bien tous types de missions :

- un service organisation / planning
- un poste de commandement opérationnel 24 heures sur 24
- un service de contrôle et d'interventions opérationnel 24 heures sur 24
- un service de rondes opérationnel 24 heures sur 24
- des véhicules d'intervention légers, reliés entre eux et avec le poste de commandement par radio.

Personnel

Si la technologie offre des possibilités et des qualités de protection de plus en plus grandes, l'homme demeure indispensable. La qualité des prestations du Groupe dépend pour sa plus grande part de la qualité du personnel, de son recrutement comme de sa formation.

Le personnel est recruté en considération d'un certain nombre de critères :

- présentation, attitude, comportement
- moralité et intégrité
- qualité de l'expression et du contact humain
- niveau d'études
- compétences linguistiques
- aptitudes physiques.

L'image du Groupe est forte, si bien que le service du personnel reçoit de nombreuses candidatures spontanées. Celles-ci font l'objet d'une procédure définie dans le manuel qualité du Groupe (ISO 9002) : sélection, tests, entretiens, etc.

La formation, assurée par RHF (Ressources Humaines Formation, autre entreprise du Groupe), permet au personnel, suivant le programme choisi et après une formation de base d'agent de sécurité conforme aux prescriptions de la convention collective des entreprises de prévention et de sécurité, de former les agents, soit en formation certifiante, soit en formation continue :

- à la sécurité incendie
- à l'accueil sécuritaire
- à la surveillance magasins
- à la conduite de chiens de défense
- aux risques d'attentats par explosifs
- aux risques électriques
- à la désincarcération sur cabines d'ascenseurs
- à la protection rapprochée de personnes
- à la gestion de conflits, etc.

Stratégie de développement

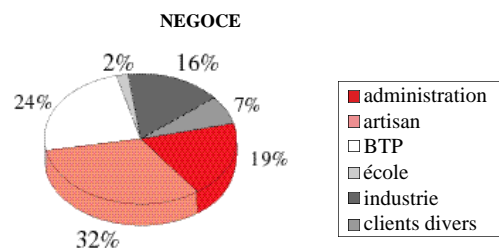
Sur un secteur en mutation, le Groupe entend continuer à se développer dans le domaine de la sécurité en privilégiant la :

- croissance interne par intensification de son action commerciale auprès des entreprises, avec abandon progressifs des marchés peu rentables (appels d'offre publics), mise au point d'offres de services spécialisés et ciblés, en fonction des besoins des clients.

3.2.3.5 CRIT CENTER

Cette société du Groupe a pour activité principale le négoce et la vente aux professionnels d'outillage et de fournitures industrielles. Jusqu'en 1996, elle disposait d'une surface de vente en libre service de 1 430 m² propriété de Groupe CRIT. En 1997 elle a acquis les fonds de commerce de 3 nouvelles surfaces de ventes : Vincennes, Bagneux, Montrouge et, en avril 1999, la Société Galite Diffusion représentant une surface de vente de 1800 m². Le chiffre d'affaires total de Crit Center a atteint 41,26 MF en 1999.

Répartition du chiffre d'affaires par secteurs en 1999



3.2.3.6 LEBREC

L'activité de la société LEBREC, la construction et les installations électriques, s'oriente de plus en plus vers la rénovation de biens immobiliers (appartements), en particulier la réhabilitation d'immeubles à usage de bureaux vers des immeubles à usage d'habitation. La société LEBREC a, dans ce sens, conclu des contrats intéressants avec une compagnie d'assurance de premier plan. Le chiffre d'affaires de la société LEBREC est de 2,2 millions de francs pour 1999.

3.3 La Communication

La communication fait partie intégrante de la stratégie du Groupe depuis plus de vingt ans.

Autour du sport et de l'image qu'il développe, les objectifs de cette communication sont clairs :

- en interne, l'esprit d'équipe et la cohésion du Groupe, le dépassement de soi, l'esprit de compétition, le sens du challenge ;
- en externe, d'une part la volonté de développer une communication de proximité associant les responsables d'agences locales et leur clientèle (par le soutien de rencontres sportives locales), d'autre part le développement de la notoriété du Groupe à travers des événements sportifs touchant un large public et les mass médias.

La planche à voile a été le premier vecteur de communication du Groupe. Ce choix reposait d'une part sur une réalité d'entreprise (la fabrication et la commercialisation de planches par le Groupe dans les années 1975, activité abandonnée par la suite) et sur un positionnement favorable de ce sport à cette époque. Les succès sportifs importants des planches CRIT remportés aux quatre points de la planète (trois titres de champion du monde consécutifs de 1981 à 1984), relayés par des campagnes classiques (médias traditionnels et communication événementielle) ont permis un développement important de la notoriété de la marque.

Depuis la fin des années 80, la stratégie du Groupe s'est positionnée sur des sports plus populaires, football et rugby, choix dicté par trois critères proches des objectifs poursuivis par le Groupe :

- la dimension événementielle des rencontres sportives de ces deux sports,
- la médiatisation forte qui en découle,
- la cible "grand public" touchée.

Ce choix permet par ailleurs de développer et de privilégier un relationnel commercial étroit avec les clients en organisant des "soirées football" à travers toute la France.

Le Groupe a ainsi sponsorisé plusieurs équipes de football (OGC Nice, Brest Armorique, Sporting Club de Toulon,...).

Par ailleurs, des contrats sont signés chaque année avec la société GiroSport (Groupe Jean-Claude Darmon) pour des campagnes d'affichages CRIT INTERIM sur les stades où ont lieu des rencontres sportives télévisées, football ou rugby.

Pour la saison 1998, le Groupe a conclu un contrat avec le Comité Français pour la Coupe du Monde de Football (budget de 2,4 millions de francs).

Pour la saison 1998/99, Crit a conclu un contrat avec la Fédération Française de Football et le groupe GiroSport en qualité de partenaire et fournisseur officiel de l'Equipe de France de Football comprenant notamment une campagne d'affichage lors des matches disputés par l'Equipe de France tant en France qu'à l'Etranger ainsi qu'une campagne d'affichage pour les matches de la Coupe de France, Coupe de la Ligue et Coupe d'Europe (budget total : 2,5 MF).

Pour la saison 1999, Crit Intérim a été partenaire du Racing Club de France section football comprenant entre autre, en termes d'image et de communication, le sponsoring maillot de l'équipe du RCF.

Pour la saison 2000, le groupe a conclu un contrat de location d'une loge au Parc des Princes avec la Société VIPSG pour tous les matches du Championnat de France et avec la Fédération Française de Rugby pour le Tournoi des VI Nations.

En 2000, CRIT INTERIM est présent à travers des campagnes d'affichage au Stade de France ainsi que sur les matches télévisés de L'Equipe de France pour la préparation à l'EURO 2000, la Coupe de la Ligue, la Coupe de France et la Coupe de l'UEFA.

Dans le cadre de sa stratégie de mise en valeur de ses actions de communication sportive, le Groupe consacre ponctuellement une partie de son budget à l'organisation d'opérations de relations publiques avec ses clients et prospects lors des matches de football et de rugby.

Au delà de ces actions Grand Public, le Groupe développe d'autres actions de communication en fonction de ses objectifs :

Opérations de relations publiques

- Sponsoring humanitaire :

. Parrainage de l'association "Pas d'enfants sans No'l" (budget 97 : 135 KF, budget 98 : 135 KF, budget 99 : 135 KF) ;

. Partenariat et co-organisation du Tournoi 1999 de football en salle au profit de l'association "9 de cœur" de Jean-Pierre PAPIN.

- Présence au tournoi de tennis de Roland Garros (budget 97 : 190 KF, budget 98 : 190 KF)

Opérations marketing :

- mailings publicitaires (mailing d'ouverture d'agences, de prospection par secteurs d'activités, tracts publicitaires de recrutement...)

Communication événementielle locale :

- Salons Professionnels : Salon Milipol, Salon de l'Aéronautique du Bourget, Midest, Bâtisud, Forums de l'emploi...

- Campagnes de publicité sur radios, presse écrite et supports publicitaires locaux...

- Sponsorings d'associations sportives locales (sponsoring "coupe des Rallyes", "Raid Aventure Brésil", affichage sur stades municipaux, sponsoring de clubs de football locaux...)

- Une campagne de spots publicitaires dans les salles de cinéma est prévue en 2000 sur différentes villes de France.

Parallèlement, le Groupe développe des outils de communication fondés sur la technologie Internet comprenant la création d'un site institutionnel Groupe Crit et d'un site "Travail Temporaire" (budget prévisionnel 2000 : 4 MF).

Enfin, Groupe CRIT consacre, depuis son introduction en Bourse, une part importante de son budget à la communication financière (publicités dans les grands quotidiens et hebdomadaires financiers, campagne de publicité sur EUROPE 1...)

Budget de communication du Groupe

1997	1998	1999
4,6 MF	5 MF	7 MF

3.4 Les Moyens

Groupe CRIT est installé à Saint-Ouen dans un immeuble de quatre étages, en bordure du boulevard périphérique parisien, développant 2.157 m² au total. Le terrain et la construction ont été financés en 1979 par un crédit bail d'une durée de 15 ans, pour un montant de 11 millions de francs venu à échéance le 30 juin 1994. Le terrain est porté au bilan pour la somme de 2.880.800 Francs.

En dehors de cet immeuble, Groupe CRIT est propriétaire d'un certain nombre d'immeubles affectés à différentes activités du groupe :

Activité	Surface	Localisation	Affectation
Industrie	1 125 m ²	ZA route de l'étang, Bois-le-Roi - 77	Usine
Intérim	150 m ²	15, av Franklin-Roosevelt, Avon - 77	Bureau
Négoce	1 430 m ²	152 bis, av Gabriel Péri, St-Ouen - 93	Magasin

La SCI Bois Rigaud Premilhat, filiale à 90 % de Groupe CRIT possède un bâtiment à usage industriel donné en location à un entrepreneur non lié au Groupe.

La SCI Ruitz Les Meurets, filiale à 90 % de Groupe CRIT détient un terrain, pas d'exploitation actuellement.

Les activités de RHF (formation) sont regroupées dans un immeuble de 325 m² à Clichy, propriété d'une SCI appartenant au groupe familial de Monsieur GUEDJ.

Les activités de MASER Industrie sont partagées en deux sites : 1.600 m² à Ozoir-La-Ferrière, propriété d'une SCI appartenant au groupe familiale de Monsieur GUEDJ et 1.125 m² à Bois-le-Roi, dans des locaux propriété de Groupe CRIT (tableau ci-dessus).

Le bureau d'études de ECM est installé à Clichy, sur 550 m², dans des locaux propriété d'une SCI appartenant au groupe familial de Monsieur GUEDJ.

Concernant l'activité principale de Groupe CRIT, le Travail Temporaire, les 118 agences existantes au 31 décembre 1999 sont pour 104 d'entre elles louées à des tiers, 10 sont louées à des SCI appartenant au groupe familial de Monsieur GUEDJ, et 4 sont louées à Monsieur et Madame GUEDJ, qui les détiennent en main propre.

Il est important de noter que l'ensemble des loyers cités précédemment ont fait l'objet d'une expertise et sont conformes aux prix du marché.

3.5 Marques et Brevets

Le Groupe est propriétaire des différentes marques commerciales sous lesquelles sont commercialisés ses services :

- Groupe CRIT

Déposée le 12 octobre 1999 sous le numéro 99 816 959 en classes 16 et 36.
Marque communautaire déposée le 15 février 2000 sous le numéro 001526616.

- CRIT

Déposée le 23 avril 1975 par CRIT sous le numéro 916 922 en classes 4, 7, 8, 9, 10, 11, 19, 20, 35, 36, 37, 38, 39 et 40. Enregistrement international le 8 août 1975 sous le numéro 416 773 dans les classes 7, 9, 19, 35, 36, 37 et 42 pour les pays suivants : Autriche, Bénélux, Espagne, Italie et Portugal ; renouvelée le 8 août 1995.

• **CRIT INTERIM**

Déposée le 21 avril 1975 par CRIT INTERIM sous le numéro 922 539 en classe 35, renouvelée le 10 avril 1995 ; enregistrement international le 7 décembre 1995 sous le numéro 648 772 pour l'Allemagne, l'Espagne, l'Autriche, le Bénélux, l'Italie, le Portugal et la Suisse.

• **AB INTERIM**

Déposée le 22 mars 1996 par Monsieur Claude GUEDJ, sous le numéro 96 617 646 en classe 35, cédée à la société AB INTERIM aux termes d'un acte de cession en date du 24 avril 1997.

• **LES VOLANTS**

Déposée le 9 avril 1998 par CRIT, sous le numéro 98/727 372 en classe 35.

• **C'CLEAN**

Déposée le 4 septembre 1997 par C'CLEAN, sous le numéro 693 723 en classe 37.

• **LEBREC**

Déposée le 27 décembre 1972 par LEBREC sous le numéro 868 429 en classes 9 et 11 ; renouvelée le 6 novembre 1992.

3.6 Effectifs

Tableau des effectifs moyens au 31 décembre

Pôle	Personnel	1996	1997	1998	1999
Pôle "objet interne"	Permanent	54	45	40	41
Pôle Travail Temporaire	Permanent	179	235	264	326
Pôle Travail Temporaire	Intérimaire	2 617	3 620	4 890	7 120
Pôle Assistance Aéroportuaire	Permanent				572
Pôle Autres activités	Permanent	630	539	505	475
TOTAL		3 480	4 439	5 699	8 534
Dont :	Permanent	863	819	809	1 414
	Intérimaire	2 617	3 620	4 890	7 120

3.7 La Formation

Au sein du Groupe, la fonction «Formation et Ressources Humaines» est assurée par la filiale : RESSOURCES HUMAINES FORMATION.

Cette Société, créée en 1987 et inscrite à la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile de France comme Organisme de Formation, s'est rapidement positionnée auprès de chaque entité du Groupe comme l'interlocuteur privilégié dans les domaines touchant à la formation.

Forte de cette expérience réussie en interne, RHF a décidé depuis 1992, d'étendre son savoir faire aux sociétés extérieures en développant 5 départements spécialisés en Conseil et en Formation :

- Département "Sécurité des biens et des personnes"
- Département "Audit et Conseil en Qualité"
- Département "Langues Etrangères"
- Département "Conception Assistée par Ordinateur"
- Département "Techniques de Ventes"

3.7.1 RHF et le Groupe CRIT

La formation

Le facteur humain est en enjeu essentiel dans l'entreprise de demain. La capacité à évoluer de l'entreprise dépend de la capacité de ses hommes à évoluer eux-mêmes et à faire évoluer les systèmes ; ceci prend toute sa mesure dans un groupe de sociétés de services.

RHF, à qui Groupe CRIT a délégué ses pouvoirs dans le domaine de la Formation, s'inscrit en partenaire incontournable tant pour les salariés permanents que le personnel intérimaire.

En force de propositions et en réactivité permanente, RHF occupe de ce fait une place importante dans le dispositif de croissance du Groupe.

A l'écoute des responsables de filiales et des permanents d'agences, RHF assure l'ingénierie de formation en montant des plans de formation, en sélectionnant les intervenants, en contrôlant la qualité pédagogique et en en assurant le suivi financier.

Les permanents

Dès leur embauche et tout au long de leur carrière, les salariés sont suivis par RHF qui leur préconise des formations adaptées à leur fonction.

De la législation du travail temporaire (niveau 1 et 2) au calcul des marges, de l'entretien de recrutement à la bureautique (Excel, Word, Outlook, etc...) du logiciel de gestion des agences, aux techniques de vente, aucun domaine touchant à la compétence professionnelle n'est négligé.

Les intérimaires

De la qualité des intérimaires dépend la réussite d'une mission. Ici encore la compétence professionnelle est une priorité pour le développement des agences.

RHF, par le choix des plans de formation destinés aux intérimaires participe activement à l'employabilité et à la fidélisation de ceux-ci.

Le bilan de ces actions se traduit en terme de budget de formation par :

Budget Formation

1995	4 454 MF	pour	492 salariés
1996	5 230 MF	pour	607 salariés
1997	7 323 MF	pour	992 salariés
1998	9 750 MF	pour	1 258 salariés
1999	14 722 MF	pour	1 893 salariés

Externalisation de la Post-Certification «Assurance Qualité»

Le Groupe a fait appel à RHF pour préserver l'efficacité du système mis en place et assurer le suivi annuel des audits internes dans chaque entité.

Création d'un Centre de Ressources

Afin de compléter son action dans le domaine des ressources humaines, Ressources Humaines Formation met en place à compter du mois de juin 2000 un centre de Ressources interne. Cette structure aura pour objectif d'assurer le recrutement des futurs salariés permanents du Groupe dans le cadre de sa politique de développement.

3.7.2 RHF et les sociétés extérieures au Groupe CRIT

Les cinq départements qui existent au sein de RHF proposent leur savoir faire dans le domaine du Conseil et de la Formation.

Département «Sécurité des biens et des personnes»

Conseiller et former les salariés aux obligations de chefs d'entreprise dans le cadre du Code du Travail et des règles de l'APSAD relèvent de la vocation de ce département.

Prévention Sécurité Incendie, manipulation d'extincteurs, exercices d'évacuation, secourisme, etc... Plus de 50 stages sont présents dans l'offre de formation.

Bénéficiant, de plus, d'un agrément du Conseil Régional d'Ile de France, ce département propose une formation d'Agent de Sécurité aux demandeurs d'emploi.

Département «Audit et Conseil en Qualité»

Riche d'une équipe de consultants expérimentés dans la mise en place de l'assurance qualité ISO 9000, QS 9000, ISO 14 000 et Système Sécurité MASE, RHF a été retenue par des entreprises de tailles diverses pour les accompagner jusqu'à la certification ; la méthode synthétique et efficace vise à l'amélioration des performances tout en préservant la confidentialité.

Ce département propose également des formations au métier d'auditeur interne et d'auditeur tierce partie (IRCA) en partenariat avec DNV.

Département «Langues Etrangères»

L'offre de services dans ce domaine est vaste. En cours particuliers ou en groupe, toutes les langues sont enseignées par une équipe de vacataires de langue maternelle étrangère mais s'exprimant avec aisance en français.

Les méthodes pragmatiques et la flexibilité des horaires participent au développement de ce département.

Département «CAO»

Depuis plusieurs années, RHF a créé un Centre de Formation à la CAO reconnu par le Conseil Régional d'Ile de France et destiné aux dessinateurs et concepteurs salariés d'entreprises en activités, en convention de conversion et aux demandeurs d'emplois.

Fort de la connaissance et de la compréhension des réalités et des besoins industriels, ce centre organise des stages qui ont pour objectif l'adaptation des dessinateurs et concepteurs aux métiers des Bureaux d'Etudes sur les logiciels les plus utilisés dans l'industrie automobile et aéronautique : CATIA, EUCLID, CADD5.

Département «Techniques de Vente»

De création récente, ce département propose aux entreprises décidées à faire évoluer leurs équipes commerciales de les accompagner dans leur projet de développement. Après une phase de diagnostic et toujours en "intra", c'est-à-dire bâtis "sur mesure", ces stages correspondent à l'attente de l'entreprise cliente.

3.8 Investissements

En milliers de Francs	1996	1997	1998	1999
Titres de participation				48 808
Fonds de commerce	570	5 800	5 283	5 735
Matériels et outillages	26	672	1 261	1 299
Installations, agencements et aménagements	1 227	2 401	2 076	2 380
Matériels de transports	1 760	1 898	2 551	2 850
Informatique	2 892	2 845	2 034	2 612
Divers	521	491	784	455
TOTAL	6 998	14 110	13 990	64 139

Les investissements en matériels de transports et en informatique incluent pour leur montant global les contrats en location longue durée engagés dans l'année.

Les investissements financiers (titres de participation) s'inscrivent dans la stratégie du Groupe d'acquérir des parts de marché en France par croissance externe.

3.9 Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe à ce jour à la connaissance de la société aucun fait exceptionnel ou litige pouvant avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, le résultat, la situation financière et le patrimoine de Groupe CRIT ou de l'une de ses filiales.

CHAPITRE 4. PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS

Sommaire	Pages
- Comptes consolidés de Groupe CRIT 1997, 1998 et 1999	40
- Rapport général des commissaires aux comptes	61
- Comptes sociaux de Groupe CRIT 1997, 1998 et 1999	63
- Rapport général des commissaires aux comptes	76
- Rapport spécial des commissaires aux comptes	78

Groupe CRIT

BILAN CONSOLIDE EXERCISES 1999 - 1998 et 1997

	31/12/1999		31/12/1998		31/12/1997
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers de francs
Immobilisations incorporelles (note 1.B)	7 691	50 451	1 475	9 676	5 845
Fonds de commerce et écarts d'acquisitions (note 3)	7 394	48 501	1 270	8 333	5 056
Autres immobilisations incorporelles	297	1 950	205	1 343	789
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles (notes 1.C, 3)	12 086	79 281	2 527	16 576	16 373
Autres valeurs immobilisées (note 1.D)	2 222	14 574	2 118	13 891	13 709
Prêts et créances à plus d'un an	1 491	9 780	1 451	9 516	9 833
Titres de participation	294	1 926	246	1 615	1 746
Autres immobilisations financières	437	2 867	295	1 936	1 535
Impôts différés, partie à plus d'un an (note 1.I)				824	595
Valeurs d'exploitation (notes 1.E, 4)	1 241	8 138	2 222	14 573	14 442
Valeurs réalisables à court terme	101 976	668 916	52 754	346 043	300 055
Créances clients et comptes rattachés (notes 1.F, 5)	95 988	629 640	50 270	329 749	282 963
Impôts différés, partie à moins d'un an (note 1.I)	1 684	11 045	702	4 608	3 480
Autres débiteurs à moins d'un an (note 6)	4 304	28 231	1 781	11 685	13 613
Valeurs mobilières de placement (note 7)	254	1 663	91	598	4
Banques et caisses (note 7)	7 013	46 004	10 210	66 975	23 856
TOTAL DE L'ACTIF	132 482	869 027	71 397	468 332	374 285
Capital social	3 430	22 500	3 430	22 500	22 500
Primes et réserves	16 424	107 734	12 459	81 725	61 561
Résultat de l'exercice	8 538	56 007	4 960	32 535	25 204
Capitaux propres	28 392	186 242	20 849	136 760	109 265
Intérêts minoritaires	523	3 430	385	2 528	1 993
Dettes financières à long terme (note 8)	13 984	91 730	2 407	15 790	23 373
Provisions et passifs à long terme	2 803	18 384	1 647	10 806	10 593
Provisions pour risques et charges (note 9)	2 356	15 452	1 643	10 776	10 585
Impôts différés, partie à plus d'un an (note 1.I)	443	2 903	0		
Autres passifs à long terme	5	30	4	30	8
Dettes à court terme	86 780	529 240	46 109	302 448	229 061
Dettes financières à court terme	4 698	30 815	2 459	16 130	2 694
Dettes financières à long terme - partie à moins d'un an (note 8)	2 048	13 431	914	5 993	4 224
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 521	55 897	5 177	33 962	38 677
Dettes fiscales et sociales (note 10)	67 888	445 320	36 994	242 664	180 827
Autres passifs à moins d'un an	3 625	23 777	565	3 700	2 639
TOTAL DU PASSIF	132 482	869 027	71 397	468 332	374 285

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Groupe CRIT

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE EXERCISES 1999 - 1998 et 1997

	31/12/1999		31/12/1998		31/12/1997
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers de francs
Chiffre d'affaires (Note 2)	272 275	1 786 010	179 761	1 179 156	904 967
Autres produits d'exploitation	2 896	18 994	3 867	25 367	16 195
Production stockée et immobilisée	54	357	(21)	(136)	134
Subvention d'exploitation	137	900	167	1 097	561
Autres produits d'exploitation	2 704	17 737	3 721	24 407	15 500
Charges d'exploitation	(258 823)	(1 697 770)	(174 104)	(1 142 048)	(872 923)
Achats consommés	(9 718)	(63 744)	(6 342)	(41 603)	(35 721)
Charges de personnel	(222 628)	(1 460 342)	(149 111)	(978 101)	(707 907)
Autres charges d'exploitation	(26 478)	(173 684)	(18 651)	(122 343)	(129 295)
Autres achats et charges externes (Note 11)	(15 865)	(104 065)	(9 682)	(63 513)	(69 192)
Impôts et taxes	(6 331)	(41 529)	(5 293)	(34 719)	(30 396)
Dotations aux amortissements	(1 504)	(9 863)	(549)	(3 600)	(3 022)
Dotations aux provisions	(1 782)	(11 692)	(1 220)	(8 000)	(15 479)
Autres charges d'exploitation	(996)	(6 535)	(1 907)	(12 511)	(11 206)
Résultat d'exploitation	16 348	107 234	9 524	62 476	48 238
Produits financiers	314	2 059	109	714	268
Charges financières	(762)	(4 995)	(307)	(2 019)	(2 897)
Résultat financier (Note 12)	(448)	(2 936)	(198)	(1 305)	(2 629)
Résultat courant des sociétés intégrées	15 900	104 298	9 326	61 171	45 609
Produits et charges exceptionnels (Note 1.j, 13)	(93)	(607)	(133)	(867)	(140)
Impôts sur les bénéfices (Note 14)	(6 228)	(40 586)	(3 873)	(25 406)	(18 765)
Résultat net des sociétés intégrées	9 579	62 835	5 320	34 897	26 704
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions et des fonds de commerce	(861)	(5 647)	(250)	(1 643)	(994)
Résultat net de l'ensemble consolidé	8 718	57 188	5 070	33 254	25 710
Intérêts minoritaires	(180)	(1 181)	(110)	(720)	(506)
Résultat net part du Groupe	8 538	56 007	4 960	32 534	25 204
Résultat net par action revenant à Groupe CRIT (Note 1 K)					
Nombre moyen d'actions en circulation	2 250 000,00	2 250 000,00	2 250 000,00	2 250 000,00	1 331 250,00
Résultat net par action (Note 1,K)	3,79 euros	24,89 francs	2,20 euros	14,46 francs	18,93 francs

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Groupe CRIT

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE - EXERCISES 1999 - 1998 et 1997

	1999		1998		1997
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers de francs
Résultat net de l'exercice	8 538	56 007	4 960	32 535	25 204
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 375	15 579	799	5 243	4 015
Dotation nette aux provisions pour risques et charges	639	4 189	29	191	1 024
Variation des impôts différés long terme et court terme (Plus) / moins valeurs sur cessions d'immobilisations corporelles	(348)	(2 284)	(207)	(1 359)	(1 687)
(Plus) / moins valeurs sur cessions d'immobilisations incorporelles	668	4 384	1	5	(1 762)
(Plus) / moins valeurs sur cessions d'immobilisations incorporelles	(380)	(2 490)	7	46	(200)
Intérêts des minoritaires dans le résultat net des sociétés intégrées	180	1 181	110	720	506
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	11 672	76 566	5 699	37 381	27 100
(Augmentation) / réduction des valeurs d'exploitation	1 094	7 174	(20)	(131)	(671)
(Augmentation) / réduction des créances clients et comptes rattachés	(39 521)	(259 242)	(7 132)	(46 786)	(28 112)
(Augmentation) / réduction des autres débiteurs	(1 341)	(8 796)	294	1 928	5 037
Augmentation / (réduction) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 037	6 804	(719)	(4 715)	16 048
Augmentation / (réduction) des dettes fiscales et sociales	26 211	171 933	9 427	61 837	31 357
Augmentation / (réduction) des autres passifs à court terme	1 492	9 790	162	1 061	(135)
FLUX LIES AUX OPERATIONS D'EXPLOITATION	645	4 228	7 710	50 575	50 624
Dividendes versés	(1 037)	(6 804)	(799)	(5 244)	(3 841)
Augmentation / (réduction) nette des prêts et créances à plus d'un an	(40)	(264)	48	317	47
Augmentation / (réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an (hors capitalisation des crédits-baux)	6 372	41 801	(886)	(5 814)	7 285
FLUX LIES AUX OPERATIONS FINANCIERES	5 295	34 733	(1 637)	(10 741)	3 491
Investissements en immobilisations incorporelles	(1 011)	(6 631)	(870)	(5 705)	(5 799)
Investissements en immobilisations corporelles (hors capitalisation des crédits-baux)	(2 135)	(14 005)	(678)	(4 446)	(4 462)
Investissements en titres de participation consolidés	(7 136)	(46 807)	-	-	-
Trésorerie des sociétés acquises	(1 408)	(9 235)	-	-	-
Produits de cession d'immobilisations corporelles	183	1 200	132	864	1 989
Produits de cession d'immobilisations incorporelles	380	2 490	-	-	250
Variation des autres immobilisations financières	(86)	(567)	(41)	(270)	233
FLUX LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	(11 213)	(73 555)	(1 457)	(9 557)	(7 789)
VARIATION DE LA TRESORERIE	(5 273)	(34 594)	4 616	30 277	46 326
Trésorerie au 1er janvier	7 842	51 443	3 226	21 166	(17 551)
Variation de la trésorerie	(5 273)	(34 591)	4 616	30 277	38 717
Trésorerie au 31 décembre (note 1.G)	2 569	16 852	7 842	51 443	21 166

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Groupe CRIT

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDES

	Part du Groupe		Intérêts minoritaires	
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs
Fonds propres consolidés au 1er janvier 1997	14 546	95 414	245	1 604
Bénéfice de l'exercice 1997	3 842	25 204	77	506
Effet des changements de méthode (note 1)				
* Amortissement des fonds de commerce	(1 568)	(10 283)		
* Impôts différés	405	2 654		
Dividendes versés	(549)	(3 600)	(37)	(241)
Autres mouvements	(19)	(124)	19	124
Fonds propres consolidés au 31 décembre 1997	16 657	109 265	304	1 993
Bénéfice de l'exercice 1998	4 960	32 535	109	720
Dividendes versés	(768)	(5 040)	(31)	(204)
Autres mouvements			3	19
Fonds propres consolidés au 31 décembre 1998	20 849	136 760	385	2 528
Bénéfice de l'exercice 1998	8 538	56 007	180	1 181
Dividendes versés	(995)	(6 525)	(42)	(279)
Fonds propres consolidés au 31 décembre 1999	28 392	186 242	523	3 430

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 1999-1998 ET 1997

NOTE 1 - Principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe CRIT sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France. Les prescriptions du Règlement 99.02 du Comité de la Réglementation Comptable seront appliquées par le Groupe dans les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2000. Les principes et méthodes comptables utilisés par le Groupe sont décrits aux paragraphes 1.A à 1.K ci-dessous.

Afin d'anticiper certains effets du Règlement 99.02 du CRC, le Groupe CRIT a décidé de mettre en œuvre en 1999 le changement de méthode comptable suivant.

Changement de méthode comptable ayant affecté les comptes 1999.

- Amortissement des écarts d'acquisitions et fonds de commerce

Jusqu'au 31 décembre 1998, la charge d'amortissement des écarts d'acquisition et des fonds de commerce était enregistrée sous la rubrique "Produits et Charges Exceptionnels" dans les comptes consolidés présentés par le Groupe CRIT.

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 1999, cette charge d'amortissement est inscrite dans une rubrique spécifique intitulée "Amortissement des Ecarts d'Acquisitions et des Fonds de Commerce".

Afin de permettre la comparaison entre les exercices présentés, le compte de résultat des exercices 1998 et 1997 ont été présentés en conformité avec la nouvelle méthode décrite ci-dessus.

Changements de méthodes comptables ayant affecté les comptes 1997.

- Amortissement des fonds de commerce

Jusqu'au 31 décembre 1996, les fonds de commerce n'étaient pas amortis dans les comptes consolidés présentés par le Groupe CRIT.

A compter du 1er janvier 1997, les fonds de commerce et les écarts d'acquisitions sont amortis linéairement sur la durée estimée d'utilisation.

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°97-02 du 18 Juin 1997 relatif aux changements de méthodes comptables, les amortissements cumulés au 1er janvier 1997, tels qu'ils auraient résulté de l'application de cette méthode au cours des années antérieures, ont été imputés en minoration des réserves consolidées au 1er janvier 1997, pour un montant de 10 283 milliers de francs.

- Impôts différés

Jusqu'au 31 décembre 1996, les impôts différés étaient calculés sur une base partielle, les différences temporaires relatives aux provisions pour congés payés, à la contribution sociale de solidarité et aux provisions pour indemnités de départ à la retraite étant exclues des bases d'imposition différée.

A compter du 1er janvier 1997, les impôts différés sont calculés sur une base globale, l'ensemble des différences temporelles existant entre le résultat consolidé et la base correspondante étant retenues dans l'assiette de calcul.

Conformément à l'avis du Conseil National de la comptabilité n°97-02 du 18 juin 1997 relatif aux changements de méthodes comptables, l'écart entre les impôts différés constatés au 1^{er} janvier 1997 et ceux qui auraient été comptabilisés si cette méthode avait été appliquée au cours des années antérieures, a été imputé en majoration des réserves consolidées au 1er janvier 1997, pour un montant de 2 654 milliers de francs.

A. Principes de consolidation

Les comptes des sociétés dans lesquelles Groupe CRIT exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrés globalement.

La société S.N.I., détenue à hauteur de 31,50 %, est en liquidation et, à ce titre, n'est pas consolidée. La consolidation par mise en équivalence de S.N.I. aux 31 décembre 1999, 1998 et 1997 ne modifierait pas les montants des fonds propres consolidés, ni du résultat net consolidé de ces trois exercices.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 18 ci-après. Le sous-groupe Groupe Europe Handling a été intégré au périmètre de consolidation le 30 juin 1999, et contribue donc à la formation du résultat consolidé à raison des opérations réalisées au cours de la période allant du 30 juin au 31 décembre 1999.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

B. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les écarts d'acquisitions, les fonds commerciaux acquis, des droits audiovisuels et d'autres valeurs immobilisées.

Les survaleurs, résultant de l'écart entre la valeur d'acquisition des titres de participation des sociétés consolidées et la quote-part correspondante des fonds propres de ces sociétés à la date de la prise de participation, sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties linéairement sur une durée comprise entre 5 et 10 ans selon l'activité.

Les fonds commerciaux sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Ces fonds commerciaux font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée estimée d'utilisation.

Au compte de résultat, les amortissements des écarts d'acquisitions et des fonds de commerce sont enregistrés sous une rubrique spécifique intitulée "Amortissement des écarts d'acquisitions et des fonds de commerce".

Les droits audiovisuels sont enregistrés à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une provision pour dépréciation a été constituée.

Les subventions d'investissement perçues au titre des productions audiovisuelles sont comptabilisées en moins des immobilisations concernées.

C. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan consolidé à leur coût historique, qui correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'amortissements retenues sont les suivantes.

	Durée d'amortissement
Constructions	40 ans
Agencements et aménagements	3 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Matériel informatique et matériel de bureau	3 à 5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans

Les immobilisations dont le financement est assuré par des contrats de crédit-bail sont inscrites à l'actif du bilan pour leur prix de revient au moment de l'acquisition, et sont amorties suivant le mode et les durées d'amortissements indiqués ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif du bilan consolidé.

D. Immobilisations financières

Les prêts à plus d'un an sont essentiellement composés de prêts effectués dans le cadre de l'effort de construction. Ils sont enregistrés pour leur valeur nominale.

Les titres de participation non consolidés représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées et figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constatées en cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, celle-ci étant généralement appréciée en fonction de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité de chaque société.

Les titres de participation non consolidés comprennent, en particulier, les parts détenues par le Groupe dans la SOCAMETT, et dans des organismes financiers de type mutualiste.

E. Valeurs d'exploitation

Les stocks et les travaux en cours sont enregistrés au plus bas du prix de revient ou de la valeur de remplacement (activité industrielle et de négoce) ou à la valeur d'acquisition (activité de marchand de biens de Groupe CRIT). Dans le cadre de l'activité industrielle et de négoce, les prix de revient sont calculés suivant la méthode "premier entré - premier sorti".

Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsque la valeur ci-dessus est supérieure à la valeur de marché estimée. Plus spécifiquement, dans le cadre de l'activité de marchand de biens de Groupe CRIT, des provisions ont été comptabilisées sur la base d'expertises réalisées par un expert immobilier indépendant en 1997.

F. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale taxes comprises.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire, appréciée en fonction de la situation juridique et financière de chaque débiteur défaillant, est inférieure à la valeur nominale.

Les créances douteuses sont provisionnées à hauteur de 100% de leur valeur hors taxes, déduction faite, le cas échéant, de la fraction couverte par les assurances.

G. Trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du Groupe CRIT en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des dettes financières à court terme.

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au bilan consolidé au plus bas de la valeur d'acquisition ou de la valeur du marché.

H. Indemnités de départ en retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision dans les comptes consolidés. Le montant des engagements est déterminé selon une évaluation actuarielle prenant en compte des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'accroissement des salaires et d'actualisation.

I. Imposition différée

Certains retraitements de consolidation apportés aux comptes sociaux des entités consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps, existant dans les comptes sociaux, peuvent conduire à des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité avant impôt.

Dans les comptes consolidés ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés calculés sur une base globale suivant la méthode du report variable. De même les déficits fiscaux reportables font l'objet d'un calcul d'impôt différé.

Les impôts différés actifs ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période durant laquelle les actifs deviennent ou restent récupérables.

J. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités ordinaires de l'exercice.

K. Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice.

Au cours de l'exercice 1997, le nombre de titres en circulation a été porté de 45 000 à 2 250 000 suite à une augmentation de capital par incorporation de réserves, pour 18 000 milliers de francs, et à une réduction de la valeur nominale des actions de 100 à 10 francs.

NOTE 2 - Informations par secteur d'activité et zones géographiques

L'activité du Groupe CRIT est entièrement réalisée en France.

La contribution des secteurs d'activités aux données financières consolidées est donnée ci-dessous.

1999 (en milliers de francs)	Intérim	Aéroportuaire	Autres	Total
Chiffre d'affaires	1 470 939	94 418	220 653	1 786 010
Frais de personnel	1 288 551	65 256	106 535	1 460 342
Résultat d'exploitation	82 467	8 656	16 111	107 234
Effectifs permanents au 31 décembre	356	572	486	1 414
Effectifs intérimaires au 31 décembre	7 120			7 120

1999 (en milliers d'euros)	Intérim	Aéroportuaire	Autres	Total
Chiffre d'affaires	224 243	14 394	33 638	272 275
Frais de personnel	196 433	9 948	16 242	222 628
Résultat d'exploitation	12 572	1 319	2 456	16 348

1998 (en milliers de francs)	Intérim	Autres	Total
Chiffre d'affaires	1 002 421	176 735	1 179 156
Frais de personnel	878 784	29 317	978 101
Résultat d'exploitation	49 855	12 621	62 476
Effectifs permanents au 31 décembre	297	512	809
Effectifs intérimaires au 31 décembre	4 890		4 890

1998 (en milliers d'euros)	Intérim	Autres	Total
Chiffre d'affaires	152 818	26 943	179 761
Frais de personnel	133 970	15 141	149 111
Résultat d'exploitation	7 601	1 924	9 525

1997 (en milliers de francs)	Intérim	Autres	Total
Chiffre d'affaires	741 497	163 470	904 967
Frais de personnel	607 322	100 585	707 907
Résultat d'exploitation	48 278	(40)	48 238
Effectifs permanents au 31 décembre	271	548	819
Effectifs intérimaires au 31 décembre	3 620		3 620

Au 31 décembre 1999, l'effectif permanent était constitué de 152 cadres (1998: 98, 1997: 90) et de 1262 employés (1998: 711, 1997: 729).

NOTE 3 - Immobilisations incorporelles et corporelles

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de fonds de commerce et d'écarts d'acquisitions, dont la variation au cours de l'exercice s'analyse de la manière suivante :

A. Fonds de commerce

	<i>En milliers d'euros</i>	<i>En milliers de francs</i>
Fonds de commerce au 31 décembre 1998	1 270	8 333
Acquisitions nettes de fonds de commerce	931	6 106
Amortissement de l'exercice	(483)	(3 172)
Fonds de commerce au 31 décembre 1999	1 718	11 267

Les investissements réalisés durant l'exercice 1999 en immobilisations incorporelles, soit 6 106 milliers de francs (931 milliers d'euros), sont essentiellement constitués d'acquisitions de fonds de commerce, dont les fonds de commerce ARS/IRA pour 5 466 milliers de francs (833 milliers d'euros), Deschamps pour un montant de 270 milliers de francs (41 milliers d'euros), Qim pour 240 milliers de francs (37 milliers d'euros) et Wittner Fournitures Industrielles pour 130 milliers de francs (20 milliers d'euros).

B . Ecarts d'acquisitions

Au 31 décembre 1999, les écarts d'acquisitions concernent les sociétés suivantes :

	<i>En milliers d'euros</i>	<i>En milliers de francs</i>
Ecarts d'acquisitions au 31 décembre 1998	-	-
Ecarts d'acquisitions	6 053	39 709
GEH	32 324	
Gestion Travail Intérim	8 158	
Autres	(773)	
Amortissement de l'exercice	(377)	(2 475)
Ecarts d'acquisitions au 31 décembre 1999	5 676	37 234

• Immobilisations corporelles

Les valeurs des immobilisations corporelles comprennent :

<i>(En milliers de francs)</i>	31/12/1999			31/12/1998		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Terrains	3 532		3 532	3 532		3 532
Construction	10 429	(5 578)	4 851	1 818	(5 454)	5 364
Installations techniques, matériels et outillage industriels	99 194	(34 916)	64 278	3 644	(3 396)	308
Matériel informatique et matériel de bureau	11 352	(4 876)	6 476	18 774	(11 424)	7 350
Matériel de transport	1 043	(900)	144	257	(235)	22
Total	125 550	(46 270)	79 281	37 025	(20 449)	16 576

<i>(En milliers de francs)</i>	31/12/1997		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Terrains	3 532		3 532
Construction	10 825	(5 137)	5 688
Installations techniques, matériels et outillage industriels	3 719	(3 296)	423
Matériel informatique et matériel de bureau	16 513	(8 898)	6 615
Matériel de transport	377	(262)	115
Total	34 966	(18 593)	16 373

<i>(En milliers de francs)</i>	31/12/1999		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Terrains	538	-	538
Construction	1 590	(850)	740
Installation technique, matériels et outillage industriels	15 122	(5 323)	9 799
Matériel informatique et matériel de bureau	1 730	(743)	987
Matériel de transport	159	(137)	22
Total	19 139	(7 053)	12 086

Les biens financés par des contrats de crédit bail et inscrits à l'actif du bilan consolidé (note 1.C), figurent dans les catégories d'immobilisations décrites ci-dessus pour les montants suivants et correspondent principalement au matériel et outillage de l'activité aéroportuaire.

<i>(En milliers de francs)</i>	31/12/1999			31/12/1998		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Terrains	2 881		2 881	2 881		2 881
Construction	8 119	(3 857)	4 262	8 119	(3 654)	4 665
Matériels et outillage	76 785	(21 818)	54 967	1 823	(1 814)	9
Total	87 785	(25 675)	62 110	12 823	(5 468)	7 355

<i>(En milliers de francs)</i>	31/12/1997		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Terrains	2 881		2 881
Construction	8 119	(3 451)	4 668
Matériels et outillage	1 823	(1 780)	43
Total	12 823	(5 231)	7 592

<i>(En milliers de francs)</i>	31/12/1999		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Terrains	439	-	439
Construction	1 238	(588)	650
Matériels et outillage	11 706	(3 326)	8 380
Total	13 383	(3 914)	9 469

NOTE 4 - Valeurs d'exploitation

Les valeurs d'exploitation comprennent :

	31/12/1999		31/12/1998		31/12/1997
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers de francs
Valeurs brutes					
Activité de marchand de bien					
Appartement	-	-	1 276	8 368	8 368
Local industriel	267	1 750	267	1 750	1 750
Activité industrielle et de négoce					
En-cours de production	86	568	33	219	411
Marchandises	960	6 295	841	5 514	5 153
Produits finis	119	778	5	30	68
	1 432	9 391	2 421	15 881	15 750
Provisions pour dépréciation					
Activité de marchand de bien appartement	-	-	(199)	(1 308)	(1 308)
Marchandises	(191)	(1 253)			
	(191)	(1 253)	(199)	(1 308)	(1 308)
Total	1 241	8 138	2 222	14 573	14 442

NOTE 5 - Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés comprennent :

	31/12/1999		31/12/1998		31/12/1997
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers de francs
Clients et comptes rattachés (1)	99 699	653 986	53 048	347 972	306 698
Provisions pour créances douteuses	(3 711)	(24 346)	(2 774)	(18 223)	(23 735)
Total	95 988	629 640	50 270	329 749	282 963

(1) Le poste clients et comptes rattachés comprend des effets remis à l'encaissement au 31 décembre 1999 mais présentant des dates d'échéances comprises entre le 1er et le 15 janvier 2000, pour un montant de 71 370 milliers de francs, soit 10 880 milliers d'euros (1998 : 52 603 milliers de francs soit 8 019 milliers d'euros), (1997 : 46 523 milliers de francs) ainsi que des effets remis à l'escompte pour un montant de 2 438 milliers de francs, soit 372 milliers d'euros, qui n'avaient pas d'équivalent au 31 décembre 1998 et 1997.

NOTE 6 - Autres débiteurs à moins d'un an

Les autres débiteurs à moins d'un an comprennent :

	31/12/1999		31/12/1998		31/12/1997
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers de francs
Taxe sur la valeur ajoutée	2 086	13 682	1 371	8 993	8 882
Avances au personnel	25	166	48	312	432
Charges constatées d'avances	471	3 091	164	1 073	3 282
Autres créances provisionnées	441	2 891	581	3 813	3 426
Autres débiteurs à moins d'un an	1 721	11 292	199	1 307	1 017
	4 744	31 122	2 363	15 498	17 039
Provisions sur autres créances	(441)	(2 891)	(582)	(3 813)	(3 426)
Total	4 303	28 231	1 781	11 685	13 613

NOTE 7 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV de trésorerie.
Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

NOTE 8 - Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme sont constituées des éléments suivants :

	31/12/1999		31/12/1998		31/12/1997
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers de francs
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 204	34 135	942	6 182	7 364
Participation des salariés	2 412	15 821	1 435	9 411	15 796
Emprunts sur crédit baux capitalisés	6 368	41 774			
Emprunts et dettes financières divers			30	197	213
Sous-total Partie à plus d'un an	13 984	91 730	2 407	15 790	23 373
Partie à moins d'un an des dettes financières à long terme	2 048	13 431	914	5 993	4 224
Total	16 032	105 161	3 321	21 783	27 597

Les échéances des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit au 31 décembre 1999 sont les suivantes :

	En milliers d'euros	En milliers de francs
2001	1 426	9 352
2002	1 105	7 246
2003	1 096	7 192
2004	867	5 687
2005 et au-delà	710	4 656
Total	5 204	34 135

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont soumis à des intérêts à taux fixes à hauteur de 30 873 milliers de francs, et à des intérêts à taux variables à hauteur de 15 140 milliers de francs. Le taux moyen pondéré s'appliquant aux emprunts à taux fixes est de 4,26%. Les taux variables s'appliquant aux emprunts à taux variables sont indexés sur l'EURIBOR à 3 mois et incluent des marges allant de 1 à 1,80 point.

NOTE 9 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent :

	31/12/1999		31/12/1998		31/12/1997
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers de francs
Provisions pour litiges	1 517	9 953	112	7 332	6 922
Provisions pour engagements de retraites (1)	724	4 746	522	3 427	3 274
Autres provisions pour risques et charges	115	753	3	17	389
Total	2 356	15 452	1 643	10 776	10 585

(1) Les salariés du Groupe perçoivent, à l'occasion de leur départ à la retraite, une indemnité calculée conformément aux prescriptions des conventions collectives applicables aux différentes sociétés.

Le chiffrage des engagements contractés à ce titre par le Groupe envers ses salariés a été effectué sur la base d'une évaluation actuarielle portant sur les effectifs présents au 31 décembre 1999, et intégrant les éléments suivants :

- une hypothèse de départ à la retraite à un âge compris entre 61 et 63 ans, en fonction de la date de naissance des salariés ;
- des probabilités de départ avant l'âge de la retraite issues des statistiques du Groupe ;
- des hypothèses de mortalité fondées sur la table INSEE 92-94 ;
- des estimations d'évolution des salaires jusqu'au départ à la retraite ;
- un taux d'actualisation financière de 4,50%.

Les hypothèses sont les mêmes que celles retenues pour 1998 et 1997.

NOTE 10 - Dettes fiscales et sociales

	31/12/1999		31/12/1998		31/12/1997
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers de francs
Taxe sur la valeur ajoutée	23 982	157 313	12 380	81 205	65 368
Organismes sociaux	17 824	116 917	9 078	59 546	35 011
Personnel	20 889	137 025	11 138	73 060	52 162
Etat et autres collectivités publiques	5 193	34 065	4 399	28 853	28 286
Total	67 888	445 320	36 994	242 664	180 827

NOTE 11 - Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes s'analysent comme suit :

	31/12/1999		31/12/1998		31/12/1997
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers de francs
Sous-traitance	(1 834)	(12 030)	(1 429)	(9 371)	(9 597)
Primes d'assurances	(1 644)	(10 787)	(1 354)	(8 881)	(8 789)
Redevances (1)	-	-	-	-	(8 087)
Indemnité de transport, déplacements	(1 598)	(10 480)	(1 403)	(9 201)	(7 709)
Charges de location immobilière, mobilière et de copropriété	(4 909)	(32 204)	(2 438)	(15 992)	(12 948)
Honoraires et commissions	(2 224)	(14 590)	(1 088)	(7 136)	(7 861)
Autres	(3 656)	(23 974)	(1 970)	(12 932)	(14 201)
Total	(15 865)	(104 065)	(9 682)	(63 513)	(69 192)

(1) Le montant comptabilisé en 1997, soit 8 087 milliers de francs (1 233 milliers d'euros) correspondait aux redevances relatives à la location-gérance du fonds de commerce Interwork. Ces redevances n'ont pas d'équivalent en 1999 et 1998 du fait de l'acquisition du solde du fonds de commerce Interwork.

NOTE 12 - Résultat financier

Le résultat financier est constitué des éléments suivants :

	31/12/1999		31/12/1998		31/12/1997
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers de francs
Frais financiers sur participation des salariés	(249)	(1 630)	(175)	(1 154)	(1 455)
Frais financiers sur emprunts et sur découverts bancaires	(462)	(3 033)	(92)	(603)	(862)
Produits financiers perçus	264	1 730	65	428	40
Pertes de change, nettes	-	-	(5)	(32)	(47)
Autres	-	(3)	9	56	(305)
Total	(448)	(2 936)	(198)	(1 305)	(2 629)

NOTE 13 - Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels comprennent les éléments suivants :

	31/12/1999		1/12/1998		31/12/1997
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers de francs
Plus / (moins) values sur cessions d'actifs immobilisés	(289)	(1 894)	(199)	(235)	1 795
Dotation nette aux provisions pour risques et charges exceptionnels	(175)	(1 151)	(167)	(1 095)	(143)
Autres	21	136	71	463	(1 792)
Total	(93)	(607)	(133)	(867)	(140)

NOTE 14 - Impôts sur les résultats

Sur la base des principes en note 1.I, la charge nette d'impôts sur les résultats s'analyse comme suit :

	31/12/1999		31/12/1998		31/12/1997
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers de francs
Impôts courants					
- impôts sur les sociétés	(5 448)	(35 736)	(3 264)	(21 412)	(16 362)
- contribution de 10%	(545)	(3 573)	(327)	(2 141)	(1 636)
- contribution de 15% puis 10% (1999)	(545)	(3 573)	(490)	(3 212)	(2 454)
Impôts différés nets					
- impôts sur les sociétés	273	1 788	195	1 280	1 429
- contribution de 10%	27	179	20	128	142
- contribution de 15% (1997), 10% (1998) puis 0% (1999)	-	-	(7)	(49)	116
-contribution sociale sur les bénéfices (CSB) 3,30%	9	59	-	-	-
Total	(6 228)	(40 856)	(3 873)	(25 406)	(18 765)

L'écart entre le taux d'impôt sur les bénéfices en France (33,33%) et le taux effectif de l'impôt dans les comptes consolidés du Groupe CRIT s'explique essentiellement par les éléments suivants :

	1999	1998	1997
Taux théorique d'impôt sur les bénéfices	33,33%	33,33%	33,33%
Imputation de crédit d'impôt			(0,14)%
Différences permanentes non imposables	2,42%	0,77%	0,30%
Contributions exceptionnelles de 10% et 15% et CSB 3,30%	5,92%	9,21%	8,70%
Taux effectif d'impôt sur les bénéfices	41,67%	43,31%	42,19%

NOTE 15 - Litige latent

Un litige est survenu avec un intermédiaire financier.

Le Groupe CRIT bénéficie d'une garantie qui permet de dire que ce litige n'aura aucune conséquence sur les résultats futurs du groupe.

NOTE 16 - Meilleures rémunérations

	1999		1998		1997
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers de francs
Montant global des 10 meilleures rémunérations allouées dans le Groupe durant l'exercice	1 009	6 622	933	6 121	5 844

Aucune avance ou crédit n'a été allouée aux dirigeants du Groupe.

NOTE 17 - Engagements financiers

a) Engagements donnés :

	1999		1998		1997
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers de francs
Cautions	1 011	6 631	1 477	9 690	14 764

b) Engagements reçus :

	1999		1998		1997
	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers d'euros	En milliers de francs	En milliers de francs
Cautions SOCAMETT	12 003	78 735	9 177	60 196	53 820

NOTE 18 - Liste des sociétés consolidées

Société	% d'intérêt			Méthode de consolidation
	1999	1998	1997	
GROUPE CRIT (Saint-Ouen) N°SIREN : 622 045 383	-	-	-	Intégration globale
CRIT INTERIM S.A. (Saint-Ouen) N°SIREN : 304 092 470	98,90	98,90	98,90	Intégration globale
C'CLEAN (Saint-Ouen) N°SIREN : 552 118 101	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
CRIT CENTER (Saint-Ouen) N°SIREN : 652 016 270	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
RUSH (Saint-Ouen) N°SIREN : 692 039 183	97,90	97,90	97,90	Intégration globale
LES VOLANTS (Saint-Ouen) N°SIREN : 301 938 817	98,08	98,08	98,08	Intégration globale
HILLARY (Saint-Ouen) N°SIREN : 304 668 510	99,50	99,50	99,50	Intégration globale
E.C.M. (Saint-Ouen) N°SIREN : 732 050 034	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
CRIT SECURITE LES BERGERS (Paris) N°SIREN : 732 050 042	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
MASER (Saint-Ouen) N°SIREN : 732 050 026	99,00	99,00	99,00	Intégration globale
LES COMPAGNONS (Paris) N°SIREN : 309 979 631	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
COMPUTER ASSISTANCE (Saint-Ouen) N°SIREN : 732 050 018	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
LEBREC (Saint-Ouen) N°SIREN : 572 181 097	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
AB INTERIM (Saint-Ouen) N°SIREN : 642 009 583	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
R.H.F. (Saint-Ouen) N°SIREN : 343 185 062	95,00	95,00	95,00	Intégration globale

Société	% d'intérêt			Méthode de consolidation
	1999	1998	1997	
ATIAC (Rouen) N°SIREN : 690 500 871	50,00	50,00	50,00	Intégration globale
KO PROTECTION (Paris) N°SIREN : 399 370 386	95,00	95,00	95,00	Intégration globale
SCI RIGAUD PREMILHAT (Bois Rigaud) N°SIREN : 312 086 390	90,00	90,00	90,00	Intégration globale
SCI RUITZ LES MEURETS (Barlin) N°SIREN : 310 728 258	90,00	90,00	90,00	Intégration globale
ARIANE COURSE (Saint-Ouen) N°SIREN : 334 077 138	95,00	95,00	-	Intégration globale
OTESSA (Boulogne Billancourt) N°SIREN : 340 178 136	99,00	-	-	Intégration globale
GESTION TRAVAIL INTERIM (Méru) N°SIREN : 334 958 543	96,13	-	-	Intégration globale
GALITE DIFFUSION (Villeneuve la Garenne) N°SIREN : 324 206 101	95,00	-	-	Intégration globale
GROUPE EUROPE HANDLING (Tremblay en France) N°SIREN : 401 144 274	99,76	-	-	Intégration globale
EUROPE HANDLING (Tremblay en France) N°SIREN : 395 294 358	99,66	-	-	Intégration globale
EUROPE HANDLING ROISSY (Tremblay en France) N°SIREN : 401 300 983	99,52	-	-	Intégration globale
EUROPE HANDLING MAINTENANCE (Tremblay en France) N°SIREN : 404 398 281	99,52	-	-	Intégration globale
AERO HANDLING (Tremblay en France) N°SIREN : 398 776 799	99,42	-	-	Intégration globale
ASSISTANTE MATERIEL AVION (Tremblay en France) N°SIREN : 410 080 600	99,52	-	-	Intégration globale
AIRLINES GROUND SERVICES (Tremblay en France) N°SIREN : 411 545 080	99,52	-	-	Intégration globale
INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L' AERIEN (Tremblay en France) N°SIREN : 409 514 791	99,52	-	-	Intégration globale

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES

135, boulevard Haussmann
75008 Paris

COOPERS & LYBRAND AUDIT

Membre de PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant
75017 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

(Exercice clos le 31 décembre 1999)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Groupe Crit

Société Anonyme au capital de F 22 500 000
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Crit établis en francs, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1999, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France: ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

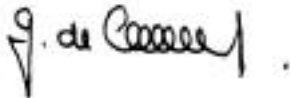
Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation .

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 15 avril 2000

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Coopers & Lybrand Audit
Membre de PricewaterhouseCoopers



Christian Martin

Groupe CRIT

BILAN AU 31 DECEMBRE 1999, 1998 et 1997 *(en milliers de francs)*

BILAN ACTIF

Notes	1999			1998			1997
	Brut	Amort Dépréc.	Net	Brut	Amort. Dépréc.	Net	Net
• Immobilisations incorporelles 3-5	6 093	5 720	373	5 773	5 440	333	115
• Immobilisations corporelles 3-4	7 490	3 220	4 270	6 960	3 038	3 922	4 011
• Immobilisations financières 3-5	53 603	5 075	48 528	16 233	5 105	11 128	10 563
Total actif immobilisé	67 186	14 015	53 171	28 966	13 583	15 383	14 689
• Stocks 6-5	1 750		1 750	10 118	1 308	8 810	8 810
• Clients et comptes rattachés 7	53	42	11	4 795	42	4 753	4 215
• Autres actifs 8	45 298	395	44 903	11 916	395	11 521	11 891
• Disponibilités	12 991		12 991	10 307		10 307	4 049
Total actif circulant	60 092	437	59 655	37 136	1 745	35 391	28 965
TOTAL DE L'ACTIF	127 278	14 452	112 826	66 102	15 328	50 774	43 654

BILAN PASSIF

Notes	1999	1998	1997
• Capital 9	22 500	22 500	22 500
• Réserves	8 666	4 352	568
• Ecart de réévaluation			
• Résultat de l'exercice	13 046	10 839	8 824
• Provisions réglementées			
Total capitaux propres	44 212	37 691	31 892
• Provisions pour risques et charges 5	156	338	340
Total provisions risques et charges	156	338	340
• Emprunts et dettes financières 10	42 068	1 181	1 505
• Fournisseurs et comptes rattachés	6 620	2 747	1 493
• Dettes fiscales et sociales 11	15 393	8 227	8 075
• Autres dettes	4 377	590	349
Total dettes	68 458	12 745	11 422
TOTAL DU PASSIF	112 826	50 774	43 654

Groupe CRIT

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 1999, 1998 et 1997 (en milliers de francs)

	Notes	1999	1998	1997
• Chiffre d'affaires	13	30 725	20 263	17 996
• Reprise de provisions		1 519	102	513
• Autres produits		165	435	41
Produits d'exploitation		32 409	20 800	18 550
• Variation de stock de marchandises		(8 368)		
• Achats consommés			(22)	(92)
• Autres charges externes		(16 154)	(11 331)	(10 017)
• Impôts et taxes		(875)	(813)	(879)
• Salaires et traitements	14	(2 943)	(2 316)	(2 840)
• Charges sociales		(1 315)	(989)	(1 106)
• Dotation aux amortissements		(495)	(570)	(271)
• Dotation aux provisions			(42)	(1 642)
• Autres charges		(147)	(116)	(122)
Charges d'exploitation		(30 297)	(16 198)	(16 969)
Résultat d'exploitation		2 112	4 602	1 581
• Quote part sur opérations faites en commun			26	
Résultat financier	15	12 346	8 498	7 120
Résultat exceptionnel	16	(271)	(185)	1 406
Bénéfice avant impôt		14 187	12 941	10 107
• Impôt sur les bénéfices		(1 141)	(2 102)	(1 283)
Résultat net		13 046	10 839	8 824

Groupe CRIT
TABLEAUX DE FINANCEMENT *(en milliers de francs)*

	1999	1998	1997
Résultat net de l'exercice	13 046	10 839	8 824
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	495	570	307
Dotation nette de provisions pour risques et charges	(1 519)	(37)	4 517
(Plus) / moins values sur cessions d'immobilisations corporelles			(1 490)
(Plus) / moins values sur cessions d'immobilisations financières		(46)	
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	12 022	11 326	12 159
(Augmentation) / réduction des valeurs de l'exploitation	8 368		
(Augmentation) / réduction des créances clients et comptes rattachés	4 742	(580)	2 432
(Augmentation) / réduction des autres débiteurs	(33 415)	4 398	(3 681)
Augmentation / (réduction) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 873	1 254	(1 039)
Augmentation / (réduction) des dettes fiscales et sociales	7 166	153	1 172
Augmentation / (réduction) des autres passifs à court terme	3 786	(44)	(4 148)
FLUX LIES AUX OPERATIONS D'EXPLOITATION	6 542	16 506	6 895
Dividendes	(6 525)	(5 040)	(3 600)
Remboursement net des prêts et créances à plus d'un an			
Augmentation nette des dettes financières à plus et à moins d'un an	41 324	(513)	(400)
FLUX LIES AUX OPERATIONS FINANCIERES	34 799	(5 553)	(4 000)
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(850)	(650)	(180)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles			2 670
Variation des autres immobilisations financières	(37 370)	(4 519)	(115)
FLUX LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	(38 220)	(5 169)	2 375
VARIATION DE LA TRESORERIE	3 121	5 784	5 270
Trésorerie au 1er JANVIER	9 769	3 985	(1 285)
Variation de la trésorerie	3 121	5 784	5 270
Trésorerie au 31 DECEMBRE	12 890	9 769	3 985

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
pour les exercices clos au 31 décembre 1999 - 1998 et 1997

Note 1. Principes et méthodes comptables

A. Applications des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

B. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une provision pour dépréciation a été constituée.

C. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

L : Linéaire - D : Dégressif

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
Constructions	20	L
Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
Installations générales, agencements et aménagements	10	L
Matériel de transport	5	L
Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
Mobilier	5	L

Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

D. Participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est calculée à partir des capitaux propres corrigés de chaque filiale et tient compte des perspectives d'avenir.

E. Stocks

Les stocks concernent l'activité marchand de bien.

Ils sont valorisés au prix de revient réel d'acquisition. Une provision est constatée s'il existe un écart entre la valeur probable de réalisation et la valeur brute.

F. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

G. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

H. Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

I. Intégration fiscale

En tant que société tête de groupe, GROUPE CRIT est seule redevable de l'impôt sur les résultats, du précompte, de l'imposition forfaitaire annuelle, en application des dispositions de l'article 223 A du CGI. L'impôt sur les résultats ou l'économie éventuelle liée à l'intégration fiscale est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

NOTE 2. EVENEMENTS DE L'EXERCICE

GROUPE CRIT a été introduit sur le second marché de la bourse de Paris le 18 mars 1999.

NOTE 3. Etat de l'actif immobilisé

Groupe CRIT

INFORMATIONS RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN *(en milliers de francs)*

BRUTS	1997	Acquisitions	Cessions	1998	Acquisitions	Cessions	1999
• Droits audiovisuels	5 100			5 100			5 100
• Licences		558		558	320		878
• Droit au bail	115			115			115
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 215	558		5 773	320		6 093
• Terrains	3 011			3 011			3 011
• Constructions	1 179			1 179			1 179
• Installations techniques	165			165			165
• Installations générales	1 772	47		1 819	505		2 324
• Matériel de transport	89	1		90			90
• Matériel de Bureau, informatique, mobilier	653	43		696	25		721
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 869	91		6 960	530		7 490
• Titres de participation	10 925	4 821	240	15 506	37 400		52 906
• Prêts	689		12	677			677
• Dépôts et cautionnements	54		4	50		30	20
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 668	4 821	256	16 233	37 400	30	53 603
TOTAL GENERAL	23 752	5 470	256	28 966	38 250	30	67 186

NOTE 4. Etat des amortissements

AMORTISSEMENTS	1997	Dotations	Reprises	1998	Dotations	Reprises	1999
• Licence		340		340	280		620
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		340		340	280		620
• Terrains							
• Constructions	788	42		830	42		872
• Installations techniques	141	7		148	6		154
• Installations générales	1 253	117		1 370	111		1 481
• Matériel de transport	89			89			89
• Matériel de Bureau, informatique, mobilier	587	14		601	23		624
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 858	180		3 038	182		3 220
TOTAL GENERAL	2 858	520		3 378	462		3 840

NOTE 5. Etat des provisions

PROVISIONS	1997	Dotations	Reprises	1998	Dotations	Reprises	1999
• Amortissements dérogatoires							
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES							
• Provision pour litiges Prud'hommes							
• Provision pour litiges client		100		100			100
• Provision pour litiges fournisseurs	6			6			6
• Provision situation nette négative filiales	334		102	232		181	51
TOTAL PROVISION RISQUES ET CHARGES	340	100	102	338		181	157
• Provision dépréciation droits audiovisuels	5100			5100			5100
• Provision dépréciation titres participations	1075	4000		5075			5075
• Provision dépréciation prêts	30			30		30	
• Provision dépréciation stocks	1308			1308		1308	
• Provision dépréciation comptes clients		42		42			42
• Provision dépréciation comptes courants filiales	4472	5	4082	395	3	3	395
• Provision dépréciation autres débiteurs							
TOTAL PROVISION POUR DEPRECIATION	11985	4047	4082	11950	3	1341	10612
TOTAL GENERAL	12325	4147	4184	12288	3	1522	10769

NOTE 6. Stocks

	1999	1998	1997
Appartement		8368	8368
Local industriel	1750	1750	1750
TOTAL VALEUR BRUTE	1750	10118	10118
Provision pour dépréciation		1308	1308
TOTAL VALEUR NETTE	1750	8810	8810

NOTE 7. Clients et comptes rattachés

Ces créances, à moins d'un an d'échéance, concernent essentiellement les sociétés du groupe.

NOTE 8. Autres actifs

	1999	1998	1997
TVA	1520	583	381
Comptes courants intégration fiscale	14698	5492	6644
Comptes courants filiales	20332	5458	8905
Charges constatées d'avance	188	145	159
Charges à répartir		33	83
Autres	8560	205	285
TOTAL	45298	11916	16457

Ces créances sont à moins d'un an d'échéance excepté les comptes courants Atiac, et SCI Ruitz Les meurets qui font l'objet d'une dépréciation totale (395 KF).

NOTE 9. Capitaux propres

- Composition du capital social

CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE
	à la clôture exercice	création dim.valeur nominale	création incorporation	
• Actions ordinaires	2 250 000			10

- Capitaux propres

	31/12/97	Autres variations	Affect. Résultat	31/12/98	Augm. Capital	Autres variations	Affect. Résultat	31/12/99
• Capital	22 500			22 500				22 500
• Réserve légale	496		1 754	2 250				2 250
• Ecart de réévaluation								
• Réserve réglementée								
• Autres réserves	72		2 030	2 102			4 314	6 416
• Provisions réglementées								
Capitaux propres hors résultat de l'exercice	23 068		3 784	26 852			4 314	31 166
• Résultat de l'exercice	8 824		(8 824)	10 839			(10 839)	13 046
• Dividendes			5 040				6 525	
TOTAL	31 892			37 691				44 212

NOTE 10. Dettes financières

	1999	1998	1997
• Emprunts auprès des établissements de crédit	38 694	51	145
• Cautionnement reçu	4	4	
• Découverts bancaires		487	
• Participation des salariés	542	634	1 070
• Comptes courants du groupe et associés	2 828	5	290
Total des dettes financières	42 068	1 181	1 505

Les emprunts sont à taux fixe.

L'échéancier des dettes financières s'analyse ainsi :

	1999	1998	1997
• Partie à court terme	10 423	1 181	1 505
• Partie à long terme	31 645		
Total des dettes financières	42 068	1 181	1 505

NOTE 11. Dettes fiscales et sociales

	1999	1998	1997
• Personnel	371	261	243
• Organismes sociaux	600	484	465
• Impôts sur les bénéficiaires	13 879	6 392	6 445
• T.V.A.		842	722
• Autres charges fiscales	543	248	200
Total des dettes fiscales et sociales	15 393	8 227	8 075

NOTE 12. Soldes et opérations groupe

Les soldes et mouvements avec les sociétés liées sont les suivants :

	1999	1998	1997
ACTIF			
Clients		4739	4199
Comptes courants	20332	10950	15548
PASSIF			
Client créditeurs	489		
Fournisseurs	376	509	353
Comptes courants	2730		290
PRODUITS			
Chiffre d'affaires	21864	19947	17500
Intérêts	647	212	262
Dividendes	11303	8139	9929
CHARGES			
Autres charges externes	2197	3927	2388
Intérêts	24	3	68

RENSEIGNEMENTS DIVERS

NOTE 13. Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation des frais de gestion auprès des filiales.

NOTE 14. Effectif et rémunération des dirigeants

L'effectif en 1999 est de 5 personnes.

La rémunération des organes d'administration et de direction n'est pas fournie, cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

NOTE 15. Résultat financier

	1 999	1 998	1 997
• Dépréciation comptes courants	(3)	(5)	(2 711)
• Dépréciation Titres		(4 000)	
• Dépréciation prêts			(30)
• Dépréciation autres débiteurs			(94)
• Intérêts sur emprunts	(874)	(1)	(26)
• Intérêts sur participations		(4)	(98)
• Intérêts sur découverts	(8)	(4)	(87)
• Intérêts sur comptes courants (net)	624	209	194
• Reprise provision dépréciations comptes courants	3	4 082	
• Dividendes	11 303	8 139	9 929
• Produits sur placements	1 294	81	38
• Gains de change	6	1	5
• Autres	1		
NET	12 346	8 498	7 120

NOTE 16. Résultat exceptionnel

	1 999	1 998	1 997
• Plus ou moins values cessions d'immobilisations		45	1 490
• Pénalités sur droits enregistrement	(266)	(229)	(87)
• Autres	(5)	(1)	3
NET	(271)	(185)	1 406

NOTE 17. Charges à répartir sur plusieurs exercices

	31/12/97	augmen- tation	dotation	31/12/98	augmen- tation	dotation	31/12/99
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	83		50	33		33	

NOTE 18. Détail des charges à payer

	31/12/99	31/12/98	31/12/97
• Intérêts courus sur participation des salariés	289	338	569
• Fournisseurs factures non parvenues	4 276	835	658
• Dettes provisionnées congés payés et salaires	262	74	43
• Etat impôts et taxes à payer	649	248	199
• Assurance à payer	1 497	578	345
• Intérêts courus sur emprunts	24		
• Banque intérêts courus à payer	101	51	64
TOTAL	7 098	2 124	1 878

NOTE 19. Détail des produits à recevoir

	31/12/99	31/12/98	31/12/97
• Etat dégrèvement TP à recevoir	42		
• Produit vente appartement à recevoir	8 500		
• Fournisseurs avoirs à recevoir		4	21
• Assurance à recevoir		193	171
TOTAL	8 542	197	192

NOTE 20. Nature des charges constatées d'avance

	31/12/99	31/12/98	31/12/97
• Exploitation	188	145	159
TOTAL	188	145	159

NOTE 21. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

1999	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
• Résultat courant	14 458	1 249	13 209
• Résultat exceptionnel	(271)	(108)	(163)
Résultat comptable	14 187	1 141	13 046

1998			
• Résultat courant	13 126	2 083	11 042
• Résultat exceptionnel	(185)	19	(204)
Résultat comptable	12 941	2 102	10 838

1997			
• Résultat courant	8 701	750	7 951
• Résultat exceptionnel	1 406	533	873
Résultat comptable	10 107	1 283	8 824

NOTE 22. Engagements hors bilan

	31/12/99	31/12/98	31/12/97
• Provision indemnités de départ à la retraite	123	31	34
• Engagements donnés sur emprunts	3 190	8 190	8 190
• Autres engagements donnés	1 500	1 500	11 500
• Engagement SOCAMETT			38 040

NOTE 23. Fiscalité latente

Il n'existe pas de montant significatif à cet égard.

NOTE 24. Litige latent

Il existe un litige avec un intermédiaire financier. Le GROUPE CRIT bénéficie d'une garantie qui permet de dire que ce litige n'aura aucune conséquence sur le résultat du groupe.

NOTE 25. Tableau des filiales et participations (en milliers de francs)

Filiales:	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-Part du capital détenue (en%)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
CRIT INTERIM	10 000	100 382	98,90	5 807	5 807			1 000 737	33 135	6 923
LEBREC	1 000	-783	95,00	1	1	500	1 440	3 421	9	
CRIT CENTER	350	4 854	95,00	556	556			37 305	908	
CRIT SECURITE	400	1 613	95,00	1 218	1 218			38 655	-341	380
KO PROTECTION	50	-668	95,00	47	47			0	-724	
E.C.M	200	2 465	99,00	198	198			28 181	790	
MASER	1 000	3 895	99,00	198	198		1 500	85 967	1 253	396
COMPUTER	200	501	95,00	22	22			8 879	173	106
HILLARY	50	-101	99,90	4 995	0			3 616	183	
RUSH	500	675	97,90	490	490			5 650	383	462
LES COMPAGNONS	300	20 448	95,00	285	285	10 200	1 750	304 551	9 810	1 898
C'CLEAN	200	1 642	99,00	470	470			8 742	781	
R.H.F	50	2 054	95,00	48	48			14 390	1 332	475
AB INTERIM (*)	150	3 941	95,00	N/S	N/S			66 788	2 233	663
ARIANE COURSES	50	1 033	95,00	926	926			234	20	
OTESA	50	2 939	99,00	2 475	2 475			3 730	-98	
GRUPE EUROPE HANDLING	500	3 995	99,76	31 567	31 567	8 808		17 848	-158	
CRIT ITALIA	3 358		99,00	3 358	3 358					

(*) Valeur comptable brute et nette des titres : 3 francs
N/S : Non Significative

Tableau des filiales et participations (en milliers de francs)

	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-Part du capital détenue (en%)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Détentions indirectes	2 100									
LES VOLANTS		3 209	98,08					52 316	2 672	
GESTION TRAVAIL INTERIM	1 100	3 469	96,13					79 673	1 095	
CRIT INTERIM SUISSE	825		94,00							
GALITE DIFFUSION	750	666	95,00					11 328	433	
EUROPE HANDLING	1 000	624	99,66					64 266	-4 093	
EUROPE HANDLING ROISSY	1 000	186	99,52					64 800	-2 521	
EUROPE HANDLING MAINTENANCE	250	376	99,52					9 214	100	
AERO HANDLING	250	455	99,42					2 226	97	
ASSISTANCE MATERIEL AVION	250	-647	99,52					3 431	-515	
AIRLINES GROUND SERVICES	250	-2 548	99,52					38 224	-1 101	
IFMA	250	-122	99,52					4 075	-46	
Autres participations										
ATIAC (**)	150	-875	50,00	75	0	188		0	-8	
SCI BOIS RIGault	100	256	90,00	76	76	34		75	6	
SCI RUITZ	100	-84	90,00	90	90	207		0	-74	
LES MEURETS (**)										
S.N.I. (***)	40			5	0					

(**) Avances provisionnées à 100 %
 (***) Données non communiquées : Société en liquidation judiciaire depuis le 16 octobre 1995
 N/S : Non significative

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES

135, boulevard Haussmann
75008 Paris

COOPERS & LYBRAND AUDIT

Membre de PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant
75017 Paris

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Exercice clos le 31 décembre 1999)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Groupe CRIT

Société Anonyme au capital de F. 22 500 000
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint-Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe CRIT, établis en francs, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

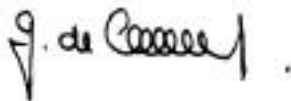
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 15 avril 2000

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Coopers & Lybrand Audit
Membre de PricewaterhouseCoopers



Christian Martin

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES

135, boulevard Haussmann
75008 Paris

COOPERS & LYBRAND AUDIT

Membre de PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant
75017 Paris

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

(Exercice clos le 31 décembre 1999)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Groupe CRIT

Société Anonyme au capital de F. 22 500 000
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint-Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec Monsieur et Madame Claude Guedj

Votre société a consenti à Monsieur et Madame Claude Guedj une location de l'appartement sis Paris 16ème du 1er janvier au 31 décembre 1999 (date de la cession dudit appartement) moyennant un loyer mensuel hors taxes et charges de F 19 000.

Avec la société Crit Intérim

Personnes concernées : Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui, Madame Karine Guedj, Madame Yvonne Guedj

Votre société a accordé sa caution à Crit Intérim à hauteur de 5.000.000 francs pour une durée de quatre années à partir de 1997 au profit de la BICS.

Avec la société Maser

Personne concernée : Monsieur Claude Guedj

Votre société loue à la S.A.R.L. Maser des locaux, route de l'Etang à Bois le Roi (77590). Le produit de l'exercice s'est élevé à 600.000 francs.

Avec la société Crit Intérim

Personnes concernées : Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui, Madame Karine Guedj, Madame Yvonne Guedj

Votre société a accordé sa caution à Crit Intérim à hauteur d'une somme en principal de 1.440.000 francs pour une durée de 5 ans au titre du prêt consenti par la BPC à cette société.

Avec la société Les Compagnons

Personne concernée : Monsieur Claude Guedj

Votre société a accordé sa caution à la société Les Compagnons à hauteur d'une somme en principal de 1.750.000 francs pour une durée de 5 ans au titre du prêt consenti par la BPC à cette société.

Avec la société Maser

Personne concernée : Monsieur Claude Guedj

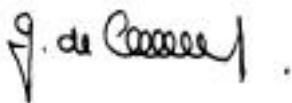
Votre société a accordé sa caution à la société Maser à hauteur de 1.500.000 francs pour une durée illimitée au profit du Crédit Lyonnais.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris, le 15 avril 2000

**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris**

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Coopers & Lybrand Audit
Membre de PricewaterhouseCoopers



Christian Martin

CHAPITRE 5. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.1 Renseignements concernant les Administrateurs et la Direction

Conseil d'Administration

Claude GUEDJ, Président (nommé le 30 juillet 1969), renouvelé le 21 juin 1996 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Yvonne GUEDJ, (nommée le 30 juillet 1969), renouvelée le 21 juin 1996 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Karine GUEDJ, (nommée le 18 juillet 1984), renouvelée le 21 juin 1996 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Nathalie JAOUÏ, (nommée le 5 novembre 1992), renouvelée le 30 juin 1998 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Principaux mandats

Claude GUEDJ

Président-Directeur Général :

CRIT INTERIM
LEBREC
GROUPE EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
EUROPE HANDLING
AIRLINES GROUND SERVICES

Gérant :

MASER
RHF
C'CLEAN
ECM
COMPUTER ASSISTANCE
LES COMPAGNONS
HILLARY
AB INTERIM
OTESSA

Administrateur :

LES VOLANTS
ASSISTANCE MATERIEL AVION
I.F.M.A
AERO HANDLING
EUROPE HANDLING MAINTENANCE

Représentant :

CRIT CENTER au Conseil d'Administration de GALITE DIFFUSION
CRIT INTERIM au Conseil d'Administration de G.T.I

Yvonne GUEDJ

Administrateur :
LES VOLANTS
CRIT INTERIM
LEBREC

Karine GUEDJ

Gérant :
RUSH
ARIANE COURSES

Représentant :

Groupe CRIT au Conseil d'Administration de CRIT INTERIM
CRIT INTERIM au Conseil d'Administration de LES VOLANTS
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de GROUPE EUROPE HANDLING
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de EUROPE HANDLING ROISSY
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de EUROPE HANDLING
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de AIRLINES GROUND SERVICES
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de ASSISTANCE MATERIEL AVION
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de I.F.M.A
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de AERO HANDLING
Groupe CRIT au Conseil d'Administration de E.H.M

Nathalie JAOUJ

Président-Directeur Général :
LES VOLANTS
ASSISTANCE MATERIEL AVION
I.F.M.A
AERO HANDLING
EUROPE HANDLING MAINTENANCE

Administrateur :

CRIT INTERIM
CRIT CENTER
GALITE DIFFUSION
GROUPE EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
EUROPE HANDLING
AIRLINES GROUND SERVICES
G.T.I

Représentant :

Groupe CRIT au Conseil d'Administration de LEBREC

5.2 Equipe de direction

Claude GUEDJ
Pascal SAPEDE
Alain DANESE
André SAMAK
Noëlle BELLONE
Jean-Paul ALAGIA
Jacques DESPREES
Karine GUEDJ
Evelyne LEBLOND
Nathalie JAOUJ

Président Directeur Général
Responsable commercial Travail Temporaire
Responsable Activités Industrielles
Responsable Activité Négoce
Responsable Formation
Responsable Contrôle de Gestion
Responsable Affaires Comptables
Responsable Communication
Responsable Personnel et Juridique
Responsable Administratif et Financier
Responsable de la Communication Financière

5.3 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes versées à l'équipe de Direction dont la composition est détaillée au § 5.2 ci-dessus se sont élevées au titre de l'exercice 1997 à 4 500 375 francs et 4 727 939 francs pour l'exercice 1998 et à 5 352 000 francs en 1999.

Il n'a pas été payé de jetons de présence.

Il n'existe aucune option permettant aux dirigeants ou aux salariés d'acquérir des actions de CRIT.

En dehors des conventions spéciales mentionnées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes figurant au chapitre 4, il n'existe aucune convention spéciale nouvelle signée depuis le 31 décembre 1997.

Il n'existe aucun prêt et garantie accordé ou constitué en faveur des organes d'administration.

**CHAPITRE 6. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 JUIN 2000**

Chers Actionnaires,

Conformément à la Loi et aux Statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, afin tout d'abord de vous rendre compte de l'activité de votre Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 1999 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et méthodes comptables que l'année précédente.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'Article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous commenterons les comptes de l'exercice 1999 en abordant successivement :

- Les comptes consolidés du Groupe,
- Les comptes sociaux de la Société Groupe CRIT,
- L'activité des filiales,
- L'évolution du titre Groupe CRIT,
- Les perspectives pour l'exercice 2000.

Nous vous soumettrons également diverses résolutions tendant à autoriser votre Conseil d'Administration d'une part, à consentir au bénéfice des dirigeants et salariés de la société et des sociétés du Groupe, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions, et d'autre part à procéder sur ses seules décisions à toutes opérations d'augmentations de capital de votre Société, sous quelque forme que ce soit, dans les limites de l'autorisation donnée et en application des dispositions de la Loi du 24 juillet 1966.

Les comptes consolidés du Groupe

Les Chiffres Clés

	1997 (en MF)	1998 (en MF)	1999 (en MF)	1999 (en ME)
Chiffre d'affaires	904,97	1 179,16	1 786,01	272,27
Résultat d'exploitation	48,24	62,48	107,23	16,35
Résultat financier	(2,63)	(1,30)	(2,94)	(0,45)
Résultat courant	45,61	61,17	104,30	15,90
Résultat net part du Groupe	25,20	32,53	56,01	8,54
Effectifs	4 439	5 699	8 534	-

Les résultats de l'exercice 1999 confirment la forte progression du Groupe.

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 1 786 MF, qui a doublé sur les deux dernières années, le Groupe enregistre une progression de 51 % de son volume d'activité par rapport à 1998.

A périmètre constant, le Groupe affiche une croissance organique supérieure à 30 % par rapport à l'année passée.

L'évolution du chiffre d'affaires, joint à une maîtrise des charges d'exploitation, permet au Groupe d'enregistrer une progression de 71,6 % de son résultat d'exploitation, qui a plus que doublé sur les deux dernières années, et qui atteint 107,23 MF.

Le résultat d'exploitation représente 6 % du chiffre d'affaires.

Ces résultats démontrent que la politique du Groupe a été suivie : la croissance ne s'est pas faite au détriment des marges opérationnelles.

Le Groupe ne supporte quasiment pas de frais financiers. Le résultat financier, qui passe de (1,30) MF à (2,94) MF compte tenu de l'impact des frais liés à la croissance externe, s'établit à 0,16 % du chiffre d'affaires.

Pour permettre une lecture plus précise du compte de résultat, il a été mis en évidence le poste Amortissement des Survaleurs. Son montant est de 5,6 millions de francs pour l'année 1999.

Après Amortissement des Survaleurs, le résultat net, qui a été multiplié par deux entre 1997 et 1999, s'élève à 56,01 MF, soit 3 % du chiffre d'affaires.

Compte tenu de la forte croissance du Groupe, la structure financière du bilan a évolué.

L'actif immobilisé doit son augmentation tant à l'implantation du Groupe dans les services aéroportuaires fortement consommateurs de matériels, qu'aux écarts d'acquisition des opérations de croissance externe.

Les capitaux propres, y compris les intérêts minoritaires, s'élèvent à 189 MF, soit une augmentation de plus de 30 % par rapport à l'année précédente. Ils représentent 21,8 % du total du bilan.

Le BFR est de 30 jours en 1999, contre 25 l'année précédente, cette variation s'expliquant par une activité exceptionnelle dans le secteur du Travail Temporaire, durant les derniers mois de l'année.

L'endettement net à la fin de l'année est de 90 MF, dont 40 MF sont à imputer au retraitement des crédits baux de la filiale aéroportuaire, et 34 MF aux emprunts contractés pour financer la croissance externe.

La trésorerie est positive de 16,8 MF à la fin de l'année 1999.

Les comptes sociaux de Groupe CRIT

En sa qualité de Société Holding du Groupe, l'essentiel du chiffre d'affaires de Groupe CRIT est constitué des revenus de la facturation de ses prestations aux filiales.

La société réalise ainsi un chiffre d'affaires de 30,72 MF contre 20,26 MF en 1998, soit une progression de 51,63 %.

Il est à noter que dans le cadre de son activité de marchand de biens, la société a cédé le bien immobilier lui appartenant situé 155 avenue Victor Hugo 75116 PARIS.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 30,30 MF.

Après prise en compte du résultat financier de 12,35 MF contre 8,50 MF en 1998, constitué essentiellement des distributions de dividendes des sociétés filiales, la société dégage un résultat net de 13,05 MF contre 10,84 MF en 1998, soit une progression de 20,36 %.

LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le Travail Temporaire

(En MF)	1999	1998
Chiffre d'affaires	1 470,9	1 002,42

Cette branche d'activités, cœur de métier du Groupe, représente plus de 82 % du chiffre d'affaires consolidé.

Au cours de l'exercice, le Groupe a renforcé sa position concurrentielle, par l'intégration de la Société GESTION TRAVAIL INTERIM, l'acquisition des fonds de commerce ARS et PERFORMANCES TT, et la création de 12 nouvelles implantations.

Le réseau affiche ainsi au 31 décembre 1999, 118 agences contre 92 en 1998.

Parallèlement à cette progression de 26 % du nombre d'agences composant le réseau, le pôle travail temporaire enregistre une progression de 46 % de son chiffre d'affaires, signe d'une forte augmentation de la productivité. A périmètre comparable, le pôle enregistre une progression de plus de 32 % du chiffre d'affaires par rapport à 1998, alors que le marché du Travail Temporaire en France progresse de 11,5 % (estimation SETT).

Le Pôle Aéroportuaire

Nous vous rappelons qu'en juin 1999, Groupe CRIT s'est porté acquéreur de plus de 99 % de l'ensemble du Groupe Europe Handling, composé de la Société GROUPE EUROPE HANDLING et de ses filiales, spécialisé dans le secteur de l'assistance aéroportuaire et implanté sur la plate-forme et les différents terminaux de l'Aéroport Roissy Charles de Gaulle.

Cette acquisition permet au Groupe d'élargir son offre de services dans un secteur en plein essor.

Au titre de l'exercice 1999, l'intégration du Groupe Europe Handling a généré, pour six mois, un chiffre d'affaires de 94,4 MF, soit plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les Autres Activités

Ce pôle, qui génère un chiffre d'affaires de 220,65 MF (soit 12 % du chiffre d'affaires consolidé), regroupe les activités Engineering-maintenance (assurées par les sociétés ECM et MASER), Gardiennage et Sécurité (assurées par les sociétés CRIT SECURITE et KO PROTECTION), négoce, construction et installations électriques (assurées par les sociétés CRIT CENTER, GALITE DIFFUSION et LEBREC).

Le Groupe a en outre acquis en Mai 1999, la société OTESSA, spécialisée dans les prestations événementielles, cette société ayant réalisé, pour sept mois, un chiffre d'affaires de 3,7 MF.

Par ailleurs, le Groupe a cédé, durant l'exercice 1999, son activité Nettoyage.

Il convient de noter, la très forte progression de la branche engineering et maintenance, qui enregistre un chiffre d'affaires de 113,9 MF, en progression de 61,8 % par rapport à 1998.

LES PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2000

Pour l'exercice 2000, le Groupe a pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires consolidé de 2 300 MF (contre 1 786 MF en 1999), soit une progression de l'ordre de 28 %.

La poursuite de la politique de marges fortes, une bonne maîtrise des charges d'exploitation, permettent d'envisager une nouvelle progression du résultat net avant survalueur.

Le Groupe poursuit sa volonté d'accroître ses parts de marché dans le secteur du Travail Temporaire et de s'affirmer comme un acteur incontournable sur le Marché Français.

Le chiffre d'affaires du **pôle Travail Temporaire** représentera pour l'exercice en cours 80 % du total de l'activité du Groupe, soit 1 852 MF en progression de 26 % par rapport à 1999.

Les priorités pour l'année en cours sont la poursuite du renforcement du réseau sur le territoire national, notamment dans l'Est de la France.

L'objectif est la création d'une dizaine d'agences en 2000.

L'autre axe stratégique est de développer de nouveaux secteurs d'activité et en particulier des «spécialités». Concernant l'international, le groupe a d'ores et déjà ouvert des filiales en Suisse et en Italie.

L'année 2000 marquera le démarrage de l'exploitation dans ces deux pays. Des implantations dans d'autres pays, comme l'Espagne, sont en cours d'étude.

Le chiffre d'affaires du **pôle Assistance Aéroportuaire** s'établira à 190 MF.

Le Groupe a comme objectif de développer son offre de services sur les différents aéroports parisiens et de se positionner comme prestataire de services.

Amorcée il y a un an, la libéralisation de l'assistance en escale sera totale en 2002 et entraînera un quadruplement du marché accessible aux prestataires spécialisés. C'est sur ce marché que le Groupe entend jouer un rôle important dans les années à venir.

Le chiffre d'affaires du **Pôle Autres Activités** s'établira à 258 MF contre 220,65 MF en 1999, soit une progression de 17 %.

Les sociétés MASER et ECM renforceront leur volume d'activité dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique. Leur chiffre d'affaires s'établira à 150 MF.

CRIT CENTER portera son chiffre d'affaires à 50 MF contre 41 MF en 1999.

Le pôle interne (avec les sociétés RHF, RUSH, HILLARY et COMPUTER) compte tenu notamment des conventions en place, générera des résultats positifs en croissance.

Enfin, le Groupe, conscient de la révolution en marche que représente Internet, s'est doté d'une équipe de spécialistes avec comme objectif d'adapter le savoir faire du Groupe aux nouvelles technologies.

EVOLUTION DU TITRE GROUPE CRIT

Nous vous rappelons que l'introduction de notre société sur le Second Marché de la Bourse de Paris a eu lieu le 18 mars 1999.

Durant l'exercice, et en neuf mois de vie boursière, le cours a évolué de 30 euros (prix unitaire d'introduction) à 63 euros au 31 décembre 1999, marquant une progression de 117%, pour un cours au plus haut de 65 euros et au plus bas de 27,55 euros.

Le premier trimestre 2000 marque une nouvelle progression importante du titre, qui a atteint 130,20 euros au 31 mars.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'exercice clos le 31 décembre 1999 s'est traduit par un bénéfice de 13 045 562,67 francs, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- A titre de dividendes aux actionnaires, 9 000 000 francs soit 4 francs pour chacune des 2 250 000 actions composant le capital social, donnant droit à un avoir fiscal de 2 francs et à un revenu à déclarer de 6 francs.

- Le solde, soit 4 045 562,67 francs au poste «autres réserves».

Le dividende sera mis en paiement le 15 septembre 2000.

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il a été distribué au titre des trois exercices précédents, les sommes suivantes :

Exercices	Brut	Avoir fiscal	Net
1996	2,40 F	0,80 F	1,60 F
1997	3,36 F	1,12 F	2,24 F
1998	4,35 F	1,45 F	2,90 F

PRISES DE PARTICIPATIONS

Conformément aux dispositions de l'Article 356 de la Loi du 24 juillet 1966, nous vous informons des participations nouvelles acquises au cours de l'exercice :

- Prise de participation de 99 % dans le capital de la Société OTESSA,

- Prise de participation de 99,76 % dans le capital de la Société GROUPE EUROPE HANDLING elle-même détentrice de plus de 99 % du capital des Sociétés EUROPE HANDLING, EUROPE HANDLING ROISSY, EUROPE HANDLING MAINTENANCE, AERO HANDLING, ASSISTANCE MATERIEL AVION, INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN, AIRLINES GROUND SERVICES.

DÉTENTION DU CAPITAL SOCIAL

En application des dispositions de l'Article 356-3 de la Loi, nous vous indiquons que :

Monsieur Claude GUEDJ détient plus des 2/3 du capital social et des droits de vote aux Assemblées Générales.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 15 septembre 1999 a autorisé votre Conseil à opérer en Bourse sur les propres actions de la Société selon les modalités prévues par les Articles 217-2 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966.

Notre Société ne détient au 31 décembre 1999, aucune action d'autocontrôle.

CRÉATION D'UN PLAN D'OPTIONS

Soucieux de favoriser l'actionnariat salarial, nous avons souhaité mettre en œuvre un plan d'options d'actions, élément de motivation et de fidélisation des bénéficiaires.

Nous vous demandons ainsi de bien vouloir autoriser votre Conseil d'Administration à consentir des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions, au bénéfice des dirigeants et des salariés de la Société et des Sociétés du Groupe, ou de certains d'entre eux.

Nous vous proposons de fixer à cinq ans le délai pendant lequel votre Conseil d'Administration pourra faire usage de l'autorisation sollicitée, et à sept ans le délai d'exercice des options à compter de la date d'attribution aux bénéficiaires, avec faculté pour le Conseil d'Administration de fixation d'une période initiale de blocage.

En cas d'octroi d'options de souscriptions d'actions, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé par votre Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties. Ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription d'actions seront consenties.

S'agissant de l'octroi d'options d'achats d'actions, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé par votre Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties. Ce prix ne pourra être ni inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société en application des Articles 217-1 et 217-2 de la loi du 24 juillet 1966.

Vous entendrez la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les modalités de détermination des prix de souscription et d'achat des actions.

Augmentation de Capital sur délégation globale de l'Assemblée

Nous vous demanderons enfin de vous prononcer sur plusieurs résolutions ayant pour effet de conférer à votre Conseil d'Administration les autorisations lui permettant de décider toutes opérations d'augmentation du capital, sous quelque forme que ce soit.

Ces résolutions, qui s'inscrivent dans le cadre du dispositif résultant de l'Article 180-III de la Loi du 24 juillet 1966, auront pour effet de rendre caduques les autorisations antérieures données par l'Assemblée Générale Mixte du 3 septembre 1998.

Ces résolutions prévoient d'octroyer à votre Conseil d'Administration la plus grande souplesse d'action dans l'intérêt de la Société, en lui donnant la possibilité d'opter pour les types et modalités d'augmentations les plus favorables.

Votre Conseil pourra ainsi procéder à l'émission d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant droit immédiatement et/ou à terme à des actions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, procéder à une augmentation de capital par incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion et d'apport, dans la limite de montants fixés à 150 000 000 francs.

Si votre Conseil usait de la faculté de suppression du droit préférentiel de souscription, il est prévu que la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émise ou créé, devra être au moins égale à la moyenne des cours constatés pour les actions pendant dix jours de bourses consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont le début de l'émission. Votre Conseil pourrait éventuellement réserver aux actionnaires une priorité de souscription, pendant un délai et selon des modalités qu'il arrêtera.

Cette délégation serait accordée pour une durée de vingt six mois à compter de la présente Assemblée.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Conseil d'Administration,



Mr Claude GUEDJ
Président



Mme Yvonne GUEDJ
Administrateur



Mme Nathalie JAOUJ
Administrateur



Mme Karine GUEDJ
Administrateur

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES

135, boulevard Haussmann
75008 Paris

COOPERS & LYBRAND AUDIT

Membre de PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant
75017 Paris

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES MODALITES DE FIXATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION
OU D'ACHAT D' ACTIONS**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Groupe Crit

Société Anonyme au capital de F 22 500 000
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article 208-1 de la loi du 24 juillet 1966 et par l'article 174-19 du décret, nous vous présentons notre rapport sur l'ouverture d'options de souscriptions d'actions ou d'achat d'actions au bénéfice des dirigeants sociaux définis par la loi et des salariés tant de la société que des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article 208-4 ou de certains d'entre eux.

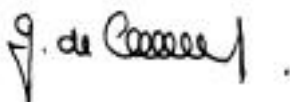
Nous avons procédé aux vérifications des modalités proposées, telles qu'exposées dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 22 juin 2000, pour la fixation du prix de souscription ou d'achat en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les modalités proposées.

Fait à Paris, le 15 avril 2000

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Coopers & Lybrand Audit
Membre de PricewaterhouseCoopers



Christian Martin

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES

135, boulevard Haussmann
75008 Paris

COOPERS & LYBRAND AUDIT

Membre de PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant
75017 Paris

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIF AU PROJET D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL
AVEC DELEGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(Exercice clos le 31 décembre 1999)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Groupe Crit

Société Anonyme au capital de F 22 500 000
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article 186 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentations de capital réservées sur lequel vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités d'une ou plusieurs augmentations de capital pendant une durée de vingt six mois à compter de la date de la présente Assemblée générale, d'un montant maximal de F 150.000.000 et vous demande de renoncer à votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons examiné le projet d'augmentations de capital en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

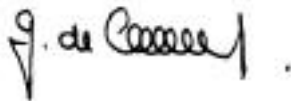
Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établissons un rapport complémentaire lors de la réalisation des augmentations de capital par votre Conseil d'Administration.

Fait à Paris, le 15 avril 2000

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

Coopers & Lybrand Audit
Membre de PricewaterhouseCoopers



Christian Martin

CHAPITRE 7. EVOLUTION DU GROUPE DURANT LE 1^{ER} TRIMESTRE 2000

Chiffre d'affaires	2000	2000	1999	1999
	1 ^{er} trimestre (MF)	1 ^{er} trimestre (ME)	1 ^{er} trimestre (MF)	1 ^{er} trimestre (ME)
Intérim	408,59	62,29	273,69	41,72
Aéroportuaire	48,36	7,37	-	-
Autres Services	50,02	7,62	44,02	6,71
TOTAL	506,97	77,28	317,71	48,43

Le chiffre d'affaires enregistré au 31 Mars 2000 est de 506,97 MF en progression de plus de 59% par rapport à la même année précédente.

Le pôle Travail Temporaire a réalisé un chiffre d'affaires de 408,5 MF soit une progression de plus de 49% par rapport au 1er trimestre 1999.

A périmètre constant la croissance est de 39,6%.

C'est un très bon début d'année pour le Groupe qui surperforme le marché en progression quant à lui de 25,5% (source SETT).

Plusieurs facteurs participent à ces résultats :

- la fermeté de la conjoncture économique
- l'effet positif des 35 H
- les besoins de flexibilité des entreprises qui développent l'externalisation de la gestion des ressources humaines.

Les services Aéroportuaire ont réalisé un chiffre d'affaires de 48,36 MF. La Société a été intégrée dans le Groupe au second semestre 1999. Présent uniquement sur Roissy, la Société a pour objectif d'élargir sa base d'intervention.

Le pôle Autres Services enregistre en volume d'activité de 50 MF contre 44 MF l'année précédente.

La délégation de personnel Technique qualifié enregistre un bon niveau d'activité principalement dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique où le manque de main d'œuvre disponible est un facteur positif pour l'activité du Groupe.

Compte tenu de ce début d'année, le Groupe confirme son objectif de chiffre d'affaires à 2,3 milliards de Francs pour l'exercice 2000.

**CHAPITRE 8. TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 JUIN 2000**

I - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1999, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice, se soldant par un bénéfice net comptable de 13 045 562,67 francs.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte que celui-ci ne mentionne l'existence d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 1999 s'élevant à 13 045 562,67 francs :

- A titre de dividendes aux actionnaires, 9 000 000,00 francs
soit 4 francs pour chacune des 2 250 000 actions composant le capital social,
donnant droit à un avoir fiscal de 2 francs
et à un revenu brut de 6 francs.

- Le solde, soit 4 045 562,67 francs
au poste «autres réserves»

Le dividende sera mis en paiement le 15 septembre 2000.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividende, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Nombre d'actions	Brut	Avoir fiscal	Net
1996	450 000	2,40 F	0,80 F	1,60 F
1997	2 250 000	3,36 F	1,12 F	2,24 F
1998	2 250 000	4,35 F	1,45 F	2,90 F

II - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, en application des Articles 208-1 à 208-8-1 de la Loi du 24 juillet 1966, à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des salariés tant de la société que des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article 208-4, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société à émettre ou à l'achat d'actions existantes.

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de cinq ans à compter de la présente Assemblée.

Le nombre total des options ne pourra donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions supérieur aux limites fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le prix de souscription ou d'acquisition sera fixé par le Conseil d'Administration, au jour où les options seront consenties, dans les conditions suivantes :

- Le prix ne pourra pas être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ; En outre, en cas d'octroi d'options d'achat d'actions, ce prix ne pourra être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société en application des Articles 217-1 et/ou 217-2 de la Loi du 24 juillet 1966 ;

- Ce prix ne pourra ensuite être modifié, sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées ou levées, la société vient à réaliser une des opérations financières sur titres prévues par la Loi ; dans ce cas, le Conseil d'Administration procédera, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue ;

Le Conseil d'Administration fixera la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, avec faculté de fixation d'une période initiale de blocage, étant précisé que les options consenties devront être exercées dans un délai maximal de sept ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties.

Le Conseil d'Administration pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions souscrites ou acquises, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

Dans ces limites, le Conseil d'Administration réalisera en conformité avec la législation en vigueur, l'attribution des options, et fixera les conditions et modalités selon lesquelles elles seront consenties.

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option accompagnée du paiement correspondant en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société.

Lors de sa première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration constatera, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice, apportera les modifications nécessaires aux statuts et effectuera les formalités de publicité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément à l'Article 180-III alinéa 3 de la Loi N° 66-537 du 24 juillet 1966, prend les décisions suivantes :

- Délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, aux émissions d'actions de la société et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant droit immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société ;

- Décide que le montant des augmentations de capital pouvant être réalisées en application de la délégation susvisée, ne pourra, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la Loi, excéder le montant de 150 000 000 francs ;

- Décide que les actionnaires de la Société exerceront, dans les conditions légales, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et que le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;

En outre, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité des émissions de valeurs mobilières, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des actions et/ou autres valeurs mobilières non souscrites,
- offrir au public tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites.

- Prend acte, conformément à l'Article 339-1 de la Loi N° 66-537 du 24 juillet 1966, que la délégation susvisée comporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant une vocation différée à des actions de la société, pouvant être émises, renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

- Délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions prévues par la Loi, tous pouvoirs à l'effet de :

- fixer les montants à émettre, déterminer les modalités d'émission et la forme des valeurs mobilières à créer et, généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des lois et règlements en vigueur ;
- constater la réalisation des émissions et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- et d'une manière générale passer toutes conventions, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires aux opérations.

- Donne pouvoir au Conseil d'Administration, à sa seule initiative, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes d'émission et de prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au 1/10 du nouveau capital après chaque augmentation.

L'autorisation ainsi conférée est valable pour une durée de vingt six mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, et prive d'effet toute délégation antérieure.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la Loi, décide que les émissions de valeurs mobilières donnant accès, immédiat ou à terme, à une quotité du capital de la Société, susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration aux termes de la précédente résolution, pourront être réalisées en supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les limites et sous les conditions suivantes :

- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans ce cadre ne pourra, en tout état de cause, et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, excéder 150 000 000 francs,
- la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions qui sera émise ou créée par souscription, conversion, échange, remboursement, exercice de bons ou autre, devra être au moins égale à la moyenne des cours constatés en bourse pour les actions pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont le début de l'émission des valeurs mobilières précitées,
- le Conseil d'Administration pourra éventuellement réserver aux actionnaires une priorité de souscription, pendant un délai et selon des modalités qu'il arrêtera.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, délègue tous pouvoirs à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 150 000 000 francs à l'augmentation du capital social au moyen de l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion et d'apport, la ou les augmentations de capital devant être réalisées par création et attribution gratuite d'actions nouvelles ou élévation du nominal des actions.

L'Assemblée Générale décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président, pour la mise en œuvre de la délégation sus-visée, à l'effet notamment de fixer les dates et modalités des émissions, les prix et conditions des émissions, les montants de chaque émission, et plus généralement de prendre toutes les dispositions permettant de parvenir à la bonne fin des émissions, effectuer tous actes et formalités visant à constater la réalisation définitive des augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

L'Assemblée Générale constate que la présente délégation est valable pour une durée de vingt six mois à compter de la présente Assemblée.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

TABLE THEMATIQUE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse.

Sections	Rubriques	Pages
1.1	Nom et fonction du responsable du document	2
1.2	Attestation du responsable	2
1.3	Nom et adresse des contrôleurs légaux	2
1.4	Politique d'information	3
3.1	Renseignements de caractère général concernant la société	4-6
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	7-8
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	8
3.4	Marché des titres de la Société	9
3.5	Dividendes	9
4.1	Présentation de la Société et du Groupe	10-37
4.3	Faits exceptionnels et litiges	38
4.4	Effectifs	35
4.5	Politique d'investissement	38
5.1	Comptes consolidés du groupe	40
	Comptes sociaux de la Société	63
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	8 et 43
7.1	Evolution récente	83-88 et 92
7.2	Perspectives d'avenir	86

NOTES :

NOTES :